

**5^e réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5)**

En ligne, 28 juin – 9 juillet 2021

UNEP/CMS/ScC-SC5/Rapport

RAPPORT DE LA RÉUNION

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. M^{me} Narelle Montgomery, Présidente du Conseil scientifique de la CMS (ScC) et de son Comité de session (ScC-SC) accueille les participants, y compris les membres du Comité, d'autres membres du Conseil scientifique et d'autres observateurs, à la 5^e réunion du Comité, qui est également la première à se tenir virtuellement depuis une plateforme de conférence en ligne. Elle salue les habitants traditionnels du pays dans lequel la réunion se tient, et notamment les nouveaux membres du Comité. Elle remercie le Comité d'avoir élu sa région, l'Océanie, et elle-même à la présidence, ainsi que Fernando Spina, son prédécesseur, d'avoir dirigé le Comité avec succès pendant cette période de changement. Elle déclare qu'elle accueillera favorablement une approche stratégique et hiérarchisée des travaux du Comité, et indique que la réunion actuelle fixera l'orientation des travaux intersessions entre la COP13 et la COP14.
2. M^{me} Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS, accueille chaleureusement tous les participants. Le Comité de session s'est engagé dans des travaux importants liés au travail du ScC après la COP13, notamment le rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, soutenu financièrement par les gouvernements de la Suisse, du Royaume-Uni et de l'Australie, les travaux sur la pollution lumineuse, soutenus par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs, les travaux sur le changement climatique, soutenus par le Joint Nature Conservation Committee (Comité commun pour la conservation de la nature) du Royaume-Uni, et le rapport sur la viande sauvage, soutenu par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs et par le Gouvernement de la Norvège. M^{me} Fraenkel souligne l'importance du thème des maladies de la faune sauvage et note l'opportunité de la réunion au vu des discussions tenues dans plusieurs forums sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle termine son discours en remerciant le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs pour la mise à disposition gracieuse d'interprètes pour la réunion et rend hommage aux membres du personnel de la CMS, MM. Robert Vagg et Nick Williams, décédés depuis la COP13.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME

Point 2.1 Ordre du jour provisoire et documents 2.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion

3. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente les documents UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.2.1/Rev.1 *Ordre du jour provisoire et documents* et UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.2.2 *Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion*. Il souligne les éléments clés liés l'organisation virtuelle de la réunion et explique les modalités de travail.

4. La Présidente précise que l'ordre du jour et les modalités de travail ne sont pas définitifs, et encourage les participants à s'inscrire à autant de réunions du Groupe de travail que le temps le leur permet.
5. Après une intervention de M. James Williams (membre suppléant du ScC-SC pour la région Europe) demandant des éclaircissements sur le processus d'invitation aux réunions du Groupe de travail, la réunion adopte l'ordre du jour et le programme.
6. M^{me} Maria Jose Ortiz (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.10 *Directive sur l'application du règlement intérieur lors de la 5^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique*, expliquant que les règles applicables à la réunion seront modifiées en raison de son cadre virtuel.
7. La Présidente fait remarquer que les modifications ne posent aucune complication et la réunion prend note du règlement sans objection, y compris des dispositions relatives au cadre virtuel.

II. QUESTIONS STRATÉGIQUES ET INSTITUTIONNELLES

POINT 3. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS ENTRE LA COP13 ET LA COP14

8. Ce point a été traité en session plénière le 28 juin ainsi que les 8 et 9 juillet et discuté en Groupes de travail les 1^{er}, 2, 5, 6 et 7 juillet.

Session plénière du 28 juin

9. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc 3 *Programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14* et son Annexe et informe la réunion du processus d'élaboration, de finalisation et d'adoption du Programme de travail. L'annexe comprend un modèle tabulaire en cinq parties (parties A à E), basé sur le mandat du Conseil scientifique tel que défini dans les décisions et résolutions des COP précédentes, et pré-rempli en consultation avec les membres du Comité permanent. Le contenu de l'annexe doit être considéré comme des suggestions destinées à servir de base à la discussion. Les participants au Groupe de travail devraient examiner d'autres questions survenues depuis la COP13 qui relèvent du mandat du Conseil scientifique, notamment le regain d'intérêt à l'égard des maladies de la faune sauvage, ainsi que des questions telles que les implications de la récente mise à jour de la Liste rouge de l'UICN pour les éléphants d'Afrique. La partie A de l'annexe comprend deux points, la coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et les définitions des termes « État de l'aire de répartition » et « erratique ». Ces deux sujets seront abordés dans des points distincts de l'ordre du jour, et le Programme de travail sera révisé en fonction des résultats des discussions à ce sujet, tels qu'ils seront présentés lors des dernières sessions plénières. Les parties B et E de l'annexe seront abordées en détail par les Groupes de travail.
10. La Présidente, lors de l'examen du Programme de travail proposé, souligne l'importance de se concentrer sur la recherche d'éventuelles lacunes et sur les priorités. La flexibilité dans le traitement des questions posées entre les sessions doit constituer un aspect important de l'approche du Conseil scientifique.
11. Il est relevé que l'expression « sous réserve de la disponibilité des ressources » apparaît à plusieurs reprises dans l'annexe. Une partie du travail du Comité de session lors de cette réunion consisterait à évaluer objectivement la disponibilité des ressources et à identifier les responsabilités pour trouver les ressources manquantes. Il est noté également que les tâches du programme de travail sont classées par ordre de priorité, mais qu'aucune d'entre elles n'a

une priorité jugée « faible ». Il est demandé si les Groupes de travail doivent revoir les ordres de priorité et, le cas échéant, quels critères devraient être utilisés.

12. La Présidente convient de la grande importance de la hiérarchisation des travaux et considère que l'attribution de pistes constitue une fonction critique dont les participants doivent discuter.
13. Le Secrétariat confirme qu'en compilant l'ébauche du Programme de travail, tous les mandats identifiables au Conseil scientifique de la COP ont été considérés, soit par des décisions ou par des dispositions spécifiques présentes dans les résolutions. Il est important d'être réaliste et d'indiquer au Secrétariat où se situent les priorités. Ces indications pourraient ensuite être utilisées dans le cadre de la collecte de fonds. Normalement, le rôle du Conseil scientifique n'est pas de lever des fonds, mais les membres du Conseil y sont parvenus dans le passé grâce à leurs contacts. Le Secrétariat disposant de possibilités limitées de collecte de fonds, les priorités du Conseil scientifique s'avèrent importantes en vue d'orienter le Secrétariat à cet égard. L'établissement d'un classement par ordre de priorité des tâches dans le Programme de travail constitue donc l'un des rôles clés que cette réunion pourrait jouer.
14. La Présidente donne son approbation, ajoutant qu'il serait utile, lors de l'examen du Programme de travail, d'indiquer quelles activités bénéficient déjà d'un financement, et quelles autres, jugées hautement prioritaires, n'en disposent pas encore.
15. M. Barbieri souligne que le format tabulaire utilisé pour présenter le Programme de travail offre une vue d'ensemble souple et facile d'utilisation, mais qu'il présente néanmoins des limites quant à la quantité d'informations pouvant être présentées. Certains éléments tels que le mandat et les documents de cadrage, qui constituent une partie importante de la mise en œuvre, doivent être compilés dans un autre format. Il entrevoit la possibilité d'une discussion sur les perspectives de mise en œuvre de certaines activités qui pourraient ne pas apparaître dans le tableau. Ces activités devraient être incluses dans les rapports des Groupes de travail lors de la session plénière finale.
16. M^{me} Melanie Virtue (Secrétariat) expose les principes généraux de la création et du fonctionnement des Groupes de travail. Il est possible de participer de deux manières : en rejoignant une réunion en ligne sur Microsoft Teams, ou en commentant les documents. Les participants doivent être enregistrés en tant que membres du Groupe de travail pour participer de l'une ou l'autre manière, et ils peuvent rejoindre autant de groupes qu'ils le souhaitent, sous réserve de l'exigence d'équilibre entre la participation gouvernementale et non gouvernementale, détaillée dans la règle 19 du Règlement intérieur.

Sessions plénières des 8 et 9 juillet

17. Lors des sessions plénières finales des 8 et 9 juillet 2021, les Groupes de travail ont rendu compte de leurs travaux sur les parties B à E de l'ébauche du Programme de travail et ont présenté des documents de session pour approbation.

Partie A

18. La partie A de l'ébauche du Programme de travail couvrant les questions stratégiques, institutionnelles et juridiques a été mise à jour par le Secrétariat sur la base des résultats de la discussion sur les points pertinents de l'ordre du jour (1. IPBES ; 2. Décision 13.140 sur la définition des termes « État de l'aire de répartition » et « erratique » ; 3. Désagrégation des taxons aviaires supérieurs figurant à l'Annexe II).
19. Lors de la dernière session plénière, le 9 juillet 2021, le Comité a accepté les modifications mineures apportées aux points 1. et 2. ainsi que l'inclusion du point 3. dans cette section du Programme de travail, et a approuvé le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/A.

Partie B

20. M. Barry Baker (Président du Groupe de travail sur les espèces aquatiques) indique que le Groupe de travail a examiné les Questions liées à la conservation des espèces aquatiques dans le Programme de travail figurant dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.3/Annexe/Partie B. Le Groupe avait apporté des modifications mineures au document et discuté de l'avancement des activités depuis la COP13. Les détails sont inclus dans le rapport du Groupe de travail disponible sur le site internet de la réunion et dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/B.
21. Les questions émergentes à ajouter à l'ébauche du Programme de travail comprennent le travail sur les poissons migrateurs d'eau douce en Amérique du Sud et les projets de portefeuilles des nouveaux conseillers scientifiques sur la pollution marine et les poissons marins.
22. La mutilation et le massacre illégaux d'oiseaux de mer dans le sud-ouest de l'océan Atlantique constituent une question très préoccupante. Bien que ce problème soit connu depuis plus de vingt ans, sa nature et son ampleur ont été révélées dans un article récent de Gianuca et al. (2020)¹. Un grand nombre d'espèces sont touchées, dont beaucoup sont inscrites aux annexes de la CMS. Le Groupe de travail sur les espèces aquatiques a recommandé la création d'un Groupe de travail intersessions sur la mutilation des oiseaux de mer, en coopération avec l'ACAP, et a élaboré un projet de mandat pour le groupe.
23. Enfin, le Groupe de travail recommande que les documents d'information pertinents soient inclus dans l'ordre du jour des futures réunions du Comité de session du Conseil scientifique, comme cela est déjà le cas pour certains des accords subsidiaires de la CMS, afin d'aider les membres du Comité à se préparer aux discussions.
24. M^{me} Patricia Serafini (membre du ScC-SC pour l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes) fait une déclaration sur la mutilation et le massacre illégaux des oiseaux de mer dans le sud-ouest de l'océan Atlantique. Elle souligne qu'au Brésil, toute cruauté envers les animaux sauvages et domestiques est un crime au titre de la loi 9605/98 sur les crimes environnementaux. Les peines sont sévères mais l'application de la loi est limitée. La question faisait déjà partie des discussions dans le cadre de l'ACAP et un document recommandant une action avait été soumis à la réunion d'août du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer.
25. Le Groupe de travail intersessions du Conseil scientifique proposé serait invité à envisager une collecte de données élargie par des programmes d'observateurs à bord, à mettre l'accent sur des directives de bonnes pratiques relatives à la manipulation sûre des oiseaux de mer capturés vivants, à étudier davantage la question, en particulier dans les régions au-delà de l'Atlantique sud-ouest, et à prendre de nouvelles mesures de surveillance et d'application. Malgré l'existence d'activités d'atténuation, de formation, d'éducation et de sensibilisation, y compris deux plans d'action nationaux, les pratiques illégales restent non documentées et sont susceptibles de reprendre en l'absence d'observateurs embarqués.
26. Au cours des dix dernières années, les oiseaux de mer échoués le long des côtes brésiliennes ont fait l'objet d'une surveillance et d'une réhabilitation approfondies, et l'on espère que des activités visant à atténuer ce problème pourront être mises en œuvre avec succès.
27. La Présidente souligne que le Comité est là pour aider, et que la création d'un Groupe de travail intersessions serait une bonne façon de progresser.

¹ Gianuca, D, Bugoni, L, Jiménez, S, et dix autres. 2020. Intentional killing and extensive aggressive handling of albatrosses and petrels at sea in the southwestern Atlantic Ocean. *Biological Conservation*. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2020.108817>

28. M. Williams se dit préoccupé par le fait que le mandat prévoit l'inclusion des « autorités locales » dans la recommandation a), indiquant que si celles-ci englobent les autorités au niveau sous-national, cela impliquerait un très grand nombre d'acteurs.
29. La Présidente convient que cela pourrait être une préoccupation et recommande de coopérer avec des interlocuteurs centraux au niveau national.
30. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité du Programme de travail révisé du Groupe de travail sur les espèces aquatiques (document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/B), de la création d'un Groupe de travail intersessions sur la mutilation des oiseaux de mer, et du projet de mandat de ce Groupe (document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/B/Rev.1/Annexe).

Partie C

31. M. Alfred Oteng Yeboah (Président du Groupe de travail sur les espèces terrestres) indique que le Groupe de travail a examiné les composantes du Programme de travail figurant dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.3/Annexe/Partie C relatif aux espèces terrestres et abordé des questions supplémentaires devenues prioritaires depuis la COP13. Le Groupe a apporté des modifications au document et a discuté de l'avancement des activités depuis la COP13. Les détails sont inclus dans le rapport du Groupe de travail, disponible sur le site internet de la réunion et dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/C.
32. En référence à l'activité 29.12 du Programme de travail de la CAMI, le Groupe a convenu que les États de l'aire de répartition de la CAMI devraient nommer un spécialiste des mammifères pour appuyer les discussions au Conseil scientifique.
33. Lors des discussions de la CAMI, il a été noté que les activités citées dans la résolution 11.24 (Rev.COP13) couvraient le guépard asiatique *Acinonyx jubatus venaticus*. Le document d'information UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.8 *Conservation du guépard (Acinonyx jubatus) en Asie et en Afrique du Nord-Est*, avait fourni des informations sur la nécessité d'une stratégie de conservation coordonnée pour le guépard dans toute la région de l'Afrique du Nord-Est et de l'Asie occidentale et australe, qui comprenait l'*Acinonyx jubatus soemmeringii* en Afrique du Nord-Est. Le Groupe avait convenu qu'un Groupe de travail intersessions sur la conservation du guépard d'Asie et du d'Afrique du Nord-Est devrait être établi et a élaboré un projet de mandat qui a été soumis pour examen à la session plénière dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/C/Annex.
34. Dans le cadre du mandat confié au Conseil au titre de l'alinéa d) du paragraphe 5 de l'article VIII de la Convention, qui prévoit la formulation de recommandations à la COP concernant les mesures spécifiques de conservation et de gestion à inclure dans les accords sur les espèces migratrices, le Groupe a examiné les mesures de conservation du jaguar (*Panthera onca*) et a conclu que les activités devaient être harmonisées avec les procédures de la CITES et la feuille de route Jaguar 2030, en convenant d'actions claires pour la conservation du jaguar.
35. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité du Programme de travail révisé du Groupe de travail sur les espèces terrestres contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/C, de la création d'un Groupe de travail intersessions sur le guépard asiatique, ainsi que du mandat figurant dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/C/Annexe *Mandat du groupe de travail intersessionnel sur le guépard asiatique*

Partie D

36. M. Rob Clay (Président du Groupe de travail sur les espèces aviaires) indique que le Groupe de travail a examiné les composantes du Programme de travail figurant dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.3/Annexe/Partie D relatif aux espèces aviaires et discuté de questions supplémentaires devenues prioritaires depuis la COP13.

37. Le Groupe a apporté des modifications à la partie D de l'annexe du document et a discuté de l'avancement des activités depuis la COP13. Des détails figurent dans le rapport du Groupe de travail disponible sur le site internet de la réunion et dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/D. Parmi les faits marquants, citons le financement du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) par le gouvernement suisse et la création d'une unité de coordination à la Station ornithologique suisse.
38. M. Taej Mundkur, Président du Groupe de travail sur les voies de migration, s'est retiré après trois triennats, et a été remplacé par M. Rob Clay. Le souhait est émis de renforcer la collaboration et les liens avec le groupe spécial sur les voies de migration des Amériques, et de relancer le Plan d'action sur les voies de migration d'Asie centrale, avec le soutien du Secrétariat de la CMS et du Groupe de travail. Une autre préoccupation majeure, reflétée dans les décisions 13.29 et 13.30, concerne l'abattage illégal d'oiseaux en Méditerranée et l'utilisation illégale de filets japonais.
39. Les questions émergentes à considérer pour ajout à l'ébauche du Programme de travail concernent :
- 1) la création d'un groupe spécial Asie de l'est-Australasie sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs, similaire à celui établi pour la Méditerranée, tous deux sous le mandat de la Résolution 11.16 (Rev. COP13) ;
 - 2) le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action au titre du Mémoire d'entente pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs des prairies du sud de l'Amérique du Sud, et de leurs habitats dans le cadre du Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration (2014-2023), annexé à la Résolution 12.11 (Rev. COP13) ;
 - 3) le soutien aux efforts intersessions menés par le Groupe de travail sur les espèces aquatiques concernant le massacre et la mutilation illégale des oiseaux de mer dans le sud-ouest de l'Atlantique, comme l'a indiqué M^{me} Serafini.
40. M. Clay achève son compte-rendu en soulignant la nécessité d'éviter une charge de travail excessive au Groupe de travail en établissant soigneusement les priorités et en clarifiant les attentes de la COP concernant les activités intersessions dans les domaines des Programmes de travail existants, des Plans d'action et des obligations en matière de rapports.
41. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité de session du Programme de travail révisé du Groupe de travail sur les espèces aviaires, contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/D.

Partie E

42. Les composantes du Programme de travail concernant les questions transversales de conservation contenues dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.3/Annexe/Partie E ont été examinées par le Groupe de travail sur les questions transversales de conservation lors de ses réunions des 2 et 7 juillet 2021, à l'exception des questions concernant la connectivité, qui ont été examinées par le Groupe de contact sur la contribution de la CMS au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
43. M. Spina (Président du Groupe de contact sur la contribution de la CMS au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020), signale que le Groupe de contact a examiné deux documents en session, UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/E/Annexe 1 *Éléments du mandat sur les activités concernant la connectivité du Programme de travail du Comité de session*, et UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/E/Annexe 2, *Mandat d'un Groupe de travail sur la connectivité écologique* qui avait été élaboré par le Secrétariat sur la base du mandat fourni par la Décision 13.114. Les éléments suggérés serviraient de base à la recherche de financements ainsi qu'au déploiement des travaux à proprement parler.

44. L'orientation prise, y compris l'accent mis sur les processus écologiques et les aspects fonctionnels (et non seulement structurels) de la connectivité est saluée, mais il s'agira de veiller à ce que les travaux restent bien ciblés et réalistes.
45. Il est suggéré que les travaux sur l'apprentissage social et la culture animale puissent être intégrés à la tâche de la Convention concernant la connectivité et la résilience. Le Secrétariat a récemment reçu une promesse de don de la part du gouvernement suisse pour deux de ces activités.
46. Les seuls changements apportés au Programme de travail du Comité de session sur la connectivité ont reflété le développement de ces éléments pour le mandat et le financement obtenu jusqu'à présent. Le Groupe se réjouit également des travaux prévus par un Groupe de travail du Conseil scientifique proposé sur la connectivité écologique et a contribué à un projet de mandat pour ce Groupe.
47. M. Spina souligne que la connectivité est en passe de prendre une place importante dans les discussions externes, notamment avec la CDB, et que le Groupe de travail fournira un moyen de diriger les activités des différents composants de la famille CMS.
48. La Présidente convient que la connectivité constitue un sujet très actuel et pertinent pour le mandat de la CMS, et qu'un Groupe de travail intersessions fournit un appui au Programme de travail.
49. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) estime que la connectivité est une question très opportune et note le formidable esprit de collégialité au sein de la famille CMS en ce qui concerne le rôle de la connectivité dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La connectivité est un élément vital du mandat de la CMS de protection des espèces migratrices et le soutien aux Parties dans leurs efforts sur le terrain est d'une importance fondamentale.
50. Au cours de la discussion, il est suggéré de modifier la formulation du document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/Annexe 1 dans la section de la Décision 13.114 A c), où les références à la « résilience des écosystèmes » seraient améliorées avec la formulation suivante : « résilience et intégrité des écosystèmes ».
51. La Présidente souligne que cela ne peut pas être modifié dans le texte du mandat lui-même (la deuxième colonne), mais déclare que les deux exemples dans la colonne de droite seront modifiés comme suggéré.
52. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité du Programme de travail du Comité de session sur la connectivité contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/E. Le Comité approuve également les éléments du mandat sur les activités concernant la connectivité du Programme de travail du Comité de session figurant dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/E/Annexe 1, ainsi que la création du Groupe de travail du Conseil scientifique sur la connectivité écologique et l'approbation de son mandat figurant dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/E/Annexe 2.
53. M. Colin Galbraith (Président du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation), rend compte des délibérations du Groupe de travail sur les autres composantes de la partie E du Programme de travail. Il note que plusieurs activités ont été examinées dans le cadre de points distincts et pertinents de l'ordre du jour, les activités incluses dans le Programme de travail reflétant le résultat de la discussion dans le cadre de ces points de l'ordre du jour.
54. En ce qui concerne la Décision 13.105 *Conséquences de la culture des animaux et complexité sociale pour la conservation*, le Président du Groupe de travail a transmis à la réunion des

informations sur l'avancement des activités du Groupe de travail sur la culture des animaux et la complexité sociale. Un séminaire prévu initialement en 2021 a été à nouveau planifié en 2022. Un compte-rendu complet sur les activités du Groupe devrait être présenté lors de la 6^e réunion du Comité de session. Le Groupe souligne l'importance de cet axe de travail et lui apporte un soutien total.

55. En ce qui concerne la Décision 13.121 *Participation des communautés et moyens d'existence*, le Groupe de travail note que la contribution spécifique du Conseil scientifique à cet axe de travail, tel que mandaté par la COP, dépend de la disponibilité d'une compilation d'études de cas qui n'a pas pu être entreprise jusqu'à présent en raison du manque de fonds. Le Secrétariat est encouragé à continuer sa recherche de financements pour cet axe.
56. En ce qui concerne la décision 13.123 *Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires*, un financement a été obtenu dans le cadre du projet « Contre-mesures II » pour faire avancer les travaux sur la pollution plastique dans la région Asie-Pacifique. Des rapports complets sur ces travaux devront être fournis pour la prochaine réunion.
57. En ce qui concerne la Décision 13.129 *Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores*, des fonds ont été reçus des gouvernements australien et allemand pour entreprendre une étude du déclin des insectes et de ses effets collatéraux sur les espèces migratrices insectivores. Le Secrétariat demande au Groupe de travail de contribuer à l'élaboration d'un mandat pour l'étude de la biomasse des insectes en relation avec les espèces migratrices. Un groupe d'élaboration du mandat est constitué à cet effet.
58. En ce qui concerne la Décision 13.136 *Tourisme durable et espèces migratrices*, les activités sont soumises à la disponibilité des ressources, et le Groupe encourage le Secrétariat à poursuivre sa recherche de fonds pour cet axe de travail. Il existe une possibilité d'engager un stagiaire pour effectuer une analyse documentaire des directives existantes afin de mieux répertorier les lacunes actuelles et les options offertes à la CMS. Il a été recommandé d'intégrer cette activité à d'autres initiatives pertinentes de la CMS, par exemple sur l'observation durable de la faune marine par bateau.
59. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité de session du Programme de travail révisé du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation, contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP3/E.

POINT 4. ENGAGEMENT DANS D'AUTRES PROCÉDURES

Point 4.1 Coopération avec l'IPBES

60. Ce point a été examiné et clos en plénière le 30 juin.
61. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.4.1, *Coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)*, qui résume les demandes de la COP13 au Conseil scientifique concernant la coopération avec l'IPBES au titre des paragraphes 1 et 8 (adressés aux membres individuels du Conseil scientifique) de la Résolution 10.8 (Rev.COP13), et de la Décision 13.12 (adressée au Conseil scientifique dans son ensemble). De nombreux membres du Conseil scientifique sont déjà engagés dans les processus de l'IPBES, et la Présidente du Conseil scientifique assiste aux réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM) de l'IPBES en qualité d'observateur permanent. Le Secrétariat a aidé à l'engagement des membres du Conseil scientifique dans les processus de l'IPBES en surveillant le calendrier de l'IPBES et en portant à l'attention des membres du Conseil scientifique les occasions de fournir des contributions. En plus de ces pratiques, le Comité de session pourrait souhaiter envisager d'autres options, par exemple la soumission de

contributions consolidées du Conseil scientifique à l'examen de certains projets d'évaluation de l'IPBES, ou par la participation des membres du Conseil scientifique dans les Groupes de travail et les Groupes d'experts dédiés qui ont compilé ces résultats. Cela pourrait constituer un moyen efficace de s'assurer que les évaluations de l'IPBES tiennent compte des éléments qui présentent un intérêt pour la CMS. Il est recommandé au Comité de session d'examiner les options et de prendre des décisions pour l'implication future du Conseil scientifique dans les évaluations et autres processus pertinents de l'IPBES, et de faire des recommandations à ses membres à cet égard.

62. La Présidente déclare qu'elle a assisté à la réunion du GEM avant l'IPBES-8, où les éventuels liens entre l'IPBES et la CMS ont été clairement exposés.
63. M. João Loureiro (membre du ScC-SC pour la région Europe) accueille favorablement le document, indique qu'il a assisté à la réunion de l'IPBES-8 la semaine précédente, et que la CMS a été incluse dans le débat sur la coopération avec d'autres organismes. Une proposition visant à entreprendre une évaluation de la connectivité écologique fera l'objet d'une discussion approfondie lors de l'IPBES-9 en 2022, qui sera une excellente occasion pour le Conseil scientifique d'apporter ses contributions. Il suggère que le Secrétariat contacte le Bureau de l'IPBES pour discuter de la meilleure marche à suivre à cet égard.
64. M. Barbieri note l'intérêt du Comité de session et du Conseil scientifique à poursuivre leur engagement avec l'IPBES à un niveau similaire à celui des dernières années. À titre de clarification, il indique que l'IPBES et la CMS ont convenu d'un Mémoire de coopération qui inclut une invitation permanente selon laquelle les membres sont réciproquement conviés aux réunions de l'autre partie.
65. La Présidente clôture le point et ne juge pas nécessaire de poursuivre les discussions au sein d'un Groupe de contact.

Point 4.2 Contribution de la CMS au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

66. Ce point a été traité en session plénière le 30 juin et le 8 juillet, et discuté au sein d'un Groupe de contact le 6 juillet.

Session plénière du 30 juin

67. M^{me} Laura Cerasi (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.4.2, *Contribution de la CMS au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, qui résume les contributions les plus récentes de la CMS au développement du cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020, qui devrait être adopté par la COP15 de la CDB en octobre 2021. La CMS COP13 avait adopté la Déclaration de Gandhinagar, qui comprenait un appel à un engagement pour la restauration de la connectivité écologique en tant que priorité pour le CMB pour l'après-2020. La connectivité écologique était mentionnée dans l'Objectif A et les cibles 1 et 2 du projet de cadre, mais la liste d'indicateurs proposée ne comprenait pas d'indicateur principal spécifique sur la connectivité écologique.
68. Le Secrétariat de la CMS a entrepris des travaux pour remédier au manque d'indicateurs adéquats, y compris la tenue d'un atelier dédié en mars 2021, et une réunion du Groupe de travail sur la contribution de la famille CMS au CMB pour l'après-2020. Ces réunions ainsi que des consultations supplémentaires ont fourni des contributions et des recommandations qui ont été traduites dans les soumissions à l'OSASTT-24 de la CDB et qui sont contenues dans l'annexe du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.4.2.
69. Quatre approches différentes ont été suggérées pour mesurer divers aspects de la connectivité écologique :

- a. Connectivité de la migration des espèces – qui pourrait être mesurée par l'utilisation des indices mondiaux existants sur les espèces, fournissant une mesure approximative de l'état de la connectivité.
 - b. Connectivité des paysages terrestres et marins/habitats – qui pourrait être mesurée, par exemple, par l'adéquation de la couverture et de la connectivité des aires protégées.
 - c. Fragmentation des écosystèmes et des habitats – qui pourrait être mesurée à l'aide d'un méta-indicateur composite reprenant plusieurs indices de la fragmentation des écosystèmes et des habitats qui évalue le corollaire d'une connectivité réduite.
 - d. Mesures politiques et de gestion en faveur de la connectivité écologique – qui pourraient être mesurées par la prévalence de lois, politiques, stratégies et projets soutenant la gestion, la restauration et l'amélioration de la connectivité écologique.
70. Parmi les autres indicateurs qui présentent une importance pour la CMS, on peut citer les indicateurs associés à la cible 4, qui concerne le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages nécessitant une amélioration majeure.
71. Lors de la récente session en ligne de l'OSASTT-24 de la CDB, aucune discussion spécifique ne s'est tenue sur les indicateurs principaux, mais les participants ont pu fournir des contributions dans le cadre d'une enquête en ligne. Tous les résultats pertinents de l'OSASTT-24 figurent dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.9. Les résultats de l'enquête en ligne et d'autres contributions seront pris en compte pour mettre à jour le cadre de suivi en vue de la publication d'une version révisée. Celle-ci sera lancée le 12 juillet et discutée lors de la Troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre pour l'après-2020, du 23 août au 3 septembre 2021.
72. Dans une déclaration commune, Born Free Foundation, Whale and Dolphin Conservation et Ocean Care expriment leur soutien aux efforts de la CMS pour mieux intégrer les éléments de connectivité structurelle et fonctionnelle dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment en remédiant au manque d'indicateurs adéquats pour la connectivité écologique dans le cadre de surveillance proposé. Les trois organisations soutiennent les quatre options proposées dans l'annexe du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.4.2, qui mettaient l'accent sur la pertinence de la connectivité dans l'Objectif A sur la protection des écosystèmes naturels, la Cible 1 sur la planification spatiale et la Cible 2 sur les mesures de conservation par aire de l'actuel projet de cadre mondial de la biodiversité. Elles ont également suggéré d'inclure l'importance de la connectivité en relation avec la Cible 3 sur la gestion active des espèces, la récupération et la réduction des conflits entre les hommes et la faune, et la Cible 11 sur les espaces verts et bleus pour la santé humaine et le bien-être, en particulier dans les zones urbaines. En outre, elles ont encouragé la CMS à ne pas seulement promouvoir la connectivité auprès de la communauté de la CDB, mais aussi son travail sur l'importance de l'apprentissage culturel et social.
73. La Présidente établit un Groupe de contact afin d'approfondir ces discussions. Il est convenu que le Groupe de contact, en plus de discuter des questions concernant la contribution de la CMS au CMB pour l'après-2020, examinera également les questions concernant la connectivité.

Session plénière du 30 juin

74. M. Fernando Spina (Président du Groupe de contact sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la connectivité) indique que le Groupe de contact a examiné les suggestions faites à ce jour par la CMS concernant les indicateurs pour soutenir les objectifs et les cibles du cadre pour l'après-2020 contenus dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.4.2/Annexe. L'approche adoptée est saluée. Des suggestions sont faites concernant des indicateurs supplémentaires qui méritent d'être pris en considération, l'interprétation du terme « utilisation », et de meilleures formulations de la Cible 4 du cadre relative au prélèvement, au commerce et à l'utilisation. Les projets révisés du cadre et de ses indicateurs

seront remis le 12 juillet 2021 : le Secrétariat les examinera et engagera des consultations avec le Groupe de travail sur les contributions de la CMS au cadre pour l'après-2020, dont de nombreux conseillers sont membres, avant la prochaine réunion du Groupe de travail convoquée par la CDB (GTCNL3) fin août.

75. La session plénière prend note du rapport et approuve les recommandations du Groupe de contact.

III. INTERPRÉTATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

POINT 5. EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

76. Ce point a été traité en session plénière le 28 juin ainsi que le 9 juillet, et discuté au sein d'un Groupe de contact le 2 juillet.

Session plénière du 28 juin

77. Le Président présente ce point, en faisant remarquer que l'un des principaux mandats du Conseil scientifique est de surveiller l'état de toutes les espèces migratrices, et pas seulement de celles figurant dans les Annexes de la Convention.
78. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.5/Rev.1 *Examen de l'état de conservation des espèces migratrices* ainsi que ses trois Annexes. La Décision 13.24 exige que le Secrétariat poursuive une analyse préliminaire de l'état de conservation des espèces migratrices présentées à la COP13, y compris un examen de l'état de conservation de chaque espèce inscrite dans les Annexes et une évaluation de l'impact de l'utilisation directe sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I. La Décision 13.26 exige que le Conseil scientifique apporte son aide et ses conseils au Secrétariat dans la réalisation des activités prévues par la Décision 13.24, et formule des recommandations pour la COP14. Des ressources ont été réunies grâce à la générosité des gouvernements de l'Australie, de la Suisse et du Royaume-Uni, tandis que le PNUE-WCMC a été engagé pour entreprendre certaines des activités prévues par la Décision 13.24. Dans un premier temps, le Secrétariat et le PNUE-WCMC ont travaillé à l'élaboration d'un cadre, de critères et de méthodologies pour entreprendre les activités, pour lesquels des projets ont été soumis à la réunion pour examen, finalisation et approbation, comme indiqué dans les Annexes 1, 2 et 3 du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.5/Rev.1. Un Groupe de contact est proposé pour discuter de la meilleure façon d'intégrer ces activités dans les programmes actuels, d'évaluer la pertinence de l'approche proposée et de fournir des conseils pour l'affiner.
79. Un autre point de discussion concerne le mandat permanent du Conseil scientifique dans la surveillance de l'état des espèces inscrites à l'Annexe I et le maintien de l'état de conservation des espèces migratrices sous examen. Ceci est important en particulier pour le suivi de l'état de conservation des espèces pour lesquelles il n'existe pas d'actions concertées, de plans d'action ni d'autres mesures. Il pourrait également être utile d'inclure des taxons au niveau des sous-espèces ou des populations pour lesquels des évaluations ne sont pas disponibles.
80. La Présidente observe que le Conseil scientifique a un rôle important à jouer dans la surveillance de l'état de conservation des espèces migratrices. Le processus d'évaluation et d'examen des annexes constituerait une bonne base pour permettre au Comité de session d'identifier et de classer par ordre de priorité les espèces à surveiller. Elle convient qu'un Groupe de contact doit être établi pour discuter en détail du projet et des annexes du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.5/Rev.1.
81. Le rôle de l'examen dans l'identification des unités de gestion des espèces que la Convention vise à conserver est souligné dans la discussion qui suit. La coopération avec les groupes de

spécialistes des espèces de l'UICN et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement a également été recommandée.

Session plénière du 9 juillet

82. M. Colin Galbraith (Président du Groupe de contact sur le rapport sur l'état de conservation) rend compte des résultats du Groupe de contact. Le Groupe s'est concentré sur la révision et la modification, le cas échéant, des trois annexes du document UNEP/CMS/ScC-SC5/doc.5/Rev.1. De façon générale, le Groupe de contact souligne l'importance de considérer les espèces au niveau de la population ainsi qu'au niveau de l'espèce, et note que cette question pourrait nécessiter un examen plus approfondi par le Conseil scientifique à mesure que les populations deviennent plus fragmentées. Le Groupe note également l'importance d'utiliser les listes les plus récentes des États de l'aire de répartition pour les espèces, et d'expliquer les forces et les limites de tous les ensembles de données utilisés dans les analyses.
83. L'Annexe 1 comprend une proposition de cadre pour un rapport sur l'état des espèces migratrices, avec une approche État/Pression/Réponse en guise de base. Le Groupe avait modifié le cadre en ajoutant des ensembles de données sur les espèces et les Aires protégées qui pourraient éventuellement compléter ceux proposés à l'origine. Dans la section « Réponse », il a été suggéré qu'une annexe d'espèces candidates éventuelles (par exemple, des espèces migratrices qui ne sont pas inscrites sur la liste de la CMS, mais qui pourraient potentiellement être qualifiées pour une inscription) pourrait être incluse, cette démarche pouvant faire partie de l'examen régulier de l'état de conservation, et soutenir une perspective plus stratégique des domaines dans lesquels la Convention pourrait mieux concentrer ses efforts. L'annexe révisée figure dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP5/A.
84. L'Annexe 2 comprend une proposition de modèle pour les études de cas dans le cadre de l'évaluation approfondie des espèces inscrites à l'Annexe I, lequel a été accepté par le Groupe avec une révision mineure. L'annexe révisée figure dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP5/B.
85. L'Annexe 3 comprend une ébauche de méthodologie visant à une évaluation rapide des taxons de l'Annexe I de la CMS. Le Groupe, tout en approuvant l'annexe sans modification, suggère que les Parties tiennent compte d'un plus large éventail de menaces que celles incluses dans la méthodologie, la qualité et l'indépendance des ensembles de données devant être précisées. Il suggère également que des hyperliens vers les documents pertinents de la CMS soient fournis. Concernant le critère 4 sur l'« effort de gestion », il note qu'il serait utile d'envisager des sources supplémentaires d'information sur l'effort de gestion (au-delà des données de la CMS, de la CITES et de l'UICN) si les ensembles de données sont facilement disponibles et appropriés pour les groupes taxonomiques.
86. M. Giuseppe Notarbartolo di Sciara (Conseiller nommé par la COP pour les mammifères aquatiques) souligne l'importance d'inclure autant de sources de données que possible dans le cadre du document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP5/A, et a spécifiquement mentionné les Aires importantes pour les mammifères marins.
87. M. Williams, au nom de Mark Tasker (ACAP) demande si les Accords subsidiaires de la CMS et les travaux connexes sont inclus dans l'approche, ou si elle ne se réfère qu'à l'Accord de la CMS lui-même. En ce qui concerne ce point, il note que la plupart des espèces de l'ACAP étaient de toute façon inscrites aux annexes de la CMS.
88. M^{me} Kelly Malsch (PNUE-CMSC) répond que les Accords subsidiaires n'ont pas été considérés en détail lors de la rédaction du document cadre. Des répertoires de la famille CMS élargie entreront en jeu en tant que métadonnées qui alimenteront le cadre. L'alinéa ii. du paragraphe b. du Point 4 du document cadre tient compte de la famille élargie de la CMS. Cette question sera ouverte à la discussion tout au long du processus.

89. M. Ian Redmond (ambassadeur de la CMS) fait remarquer que ces documents mettent l'accent sur les menaces et la façon de les traiter, sans aucune mention des avantages qui pourraient être obtenus de la protection des espèces et des habitats. Il suggère que des exemples de services écosystémiques fournis par les espèces et les habitats puissent être inclus dans un encadré, et qu'un texte pourrait être ajouté pour souligner l'ampleur des avantages découlant de l'investissement dans la conservation des espèces et des habitats.
90. M. Colin Galbraith (Conseiller sur le changement climatique nommé par la COP) estime qu'il ne s'agit pas du cadre adéquat pour inclure cette information, dont il comprend toutefois l'importance. Il propose de rejoindre M. Redmond et le Secrétariat dans leurs efforts pour inclure ces points aux discussions de la COP14, et aux déclarations aux COP des autres Conventions, en particulier la CDB et la CCNUCC.
91. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) a suggéré que des informations sur les avantages découlant de la conservation des espèces migratrices pourraient être incluses à l'introduction du document.
92. La Présidente suggère que cette information soit également incluse aux documents de communication et de sensibilisation.
93. Le Comité a approuvé les documents UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP5/A et UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP5/B, ainsi que le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Rev.1/Annexe 3.
94. M. Barbieri initie une discussion sur le rôle général du Conseil scientifique dans le maintien de l'état des espèces dans les annexes, ainsi que des espèces candidates à l'inscription, sous examen.
95. La Présidente rappelle que l'un des nouveaux ajouts au Programme de travail est une mention générale des tâches principales du Conseil scientifique telles que décrites dans le texte de la Convention et les Résolutions. La fourniture de conseils sur les propositions d'inscription sur les listes et le suivi de l'état des espèces migratrices font partie du mandat principal du Conseil scientifique pour lequel le rapport sur l'état de conservation récemment approuvé fournira une base fondamentale. Cela permettra également au Conseil scientifique d'examiner stratégiquement les espèces nécessitant une plus grande attention, et de déployer les ressources de manière efficace et rentable.
96. M^{me} Fraenkel évoque les évolutions depuis la COP13, et notamment l'inscription sur la Liste rouge de l'UICN de deux espèces d'éléphants d'Afrique, ainsi que les menaces pesant sur les chauves-souris en raison de la désinformation sur les origines et la propagation du COVID-19. Une sorte de mécanisme de notification serait utile au Conseil scientifique afin que des questions soient portées à son attention et qu'elles soient examinées lors des réunions du Comité de session ou entre les réunions. Elle demande au Comité de session d'examiner la meilleure façon de recourir à l'expertise du Conseil scientifique, et exprime l'espoir que des mécanismes souples puissent être utilisés pour assister le Conseil scientifique, son Comité de session et les Parties.
97. La Présidente exprime son adhésion à l'idée d'un système de notification, et suggère qu'un système informel soit plus flexible et rapide à utiliser. Elle suggère également de faire de l'examen de l'état des espèces inscrites sur la liste de la CMS un point permanent de l'ordre du jour des futures réunions du ScC-SC.
98. M. Williams rappelle qu'il est généralement préférable d'agir de manière réfléchie, et de ne pas réagir de manière précipitée, notant que la réponse à la menace pesant sur les chauves-souris a bénéficié d'une réponse réfléchie.

POINT 6. ENJEUX DE CONSERVATION

POINT 6.1 ESPÈCES AVIAIRES

6.1.1 PLANS D'ACTION POUR LES OISEAUX

99. Ce point a été traité au sein du Groupe de travail sur les espèces aviaires les 1^{er} et 5 juillet ainsi qu'en session plénière le 8 juillet.

Session plénière du 8 juillet

100. M. Rob Clay (Président du Groupe de travail sur les espèces aviaires) rend compte de l'examen de ce point par le Groupe de travail. S'appuyant sur le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.1.1 *Plan d'action pour le bruant auréole*, il note qu'un plan d'action est en cours d'élaboration depuis quelques années, sans possibilité de le finaliser et de l'adopter. La principale raison de ce retard est que la Chine, l'un des États de l'aire de répartition les plus importants pour cette espèce, n'est pas une partie à la CMS. Il attire l'attention sur l'expérience acquise avec quatre autres espèces du Plan d'action, en particulier le bécasseau spatule, la sterne d'Orient, la petite spatule et le courlis de Sibérie, dont la Chine constitue un État de l'aire de répartition très important. Dans tous ces cas, la Chine a soutenu les Plans d'action parce qu'ils avaient été adoptés dans le cadre du Partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale/Australasie (EAAFP), dont la Chine est une partie. Néanmoins, l'EAAFP ne vise que les oiseaux d'eau. Il est discuté de la non-existence d'un accord/partenariat équivalent pour les passereaux. Le Groupe de travail sur les espèces aviaires approuve la marche à suivre et le calendrier proposés pour la poursuite de l'élaboration du Plan d'action sur le bruant auréole, figurant dans le document Doc.6.1.1, à condition que tous les États de l'aire de répartition y participent.
101. La session plénière prend note du rapport du Groupe de travail sur les espèces aviaires, et confirme son appui à la marche à suivre et au calendrier proposés pour la poursuite de l'élaboration du Plan d'action sur le bruant auréole figurant dans le document Doc.6.1.1.

POINT 6.2 ESPÈCES AQUATIQUES

6.2.1 ESPÈCES DE CHONDRICHTYENS

102. Ce point a été traité au sein du Groupe de travail sur les espèces aquatiques les 1^{er} et 5 juillet ainsi qu'en session plénière le 8 juillet.

Session plénière du 8 juillet

103. M. Barry Baker (Président du Groupe de travail sur les espèces aquatiques) rend compte de l'examen de ce point par le Groupe de travail. Le Groupe de travail G examine le document 6.2.1 *Synthèse des informations sur les prises accessoires d'espèces de chondrichthyens inscrites à l'Annexe I fournies par les Parties dans leurs rapports nationaux pour la COP13*, qui a été préparé par le Secrétariat. Il est convenu que les informations présentées par les Parties dans leurs rapports nationaux à la COP13 ne sont pas suffisantes pour fournir les conseils demandés aux Parties sur les mesures visant à réduire les prises accidentelles à des échelles durables. Néanmoins, le Groupe de travail estime que la décision devrait être considérée comme achevée et que les conseils sur les mesures d'atténuation des prises accidentelles seront traités dans le cadre de la Décision 13.62. Cette décision exige du Conseil scientifique qu'il prépare des directives comprenant des recommandations sur les mesures les plus efficaces et les plus appropriées pour atténuer et réduire les prises accidentelles d'espèces de chondrichthyens inscrites aux annexes de la CMS et à l'Annexe 1 du Mémoire d'entente sur les requins. Il est généralement convenu que l'établissement de rapports sur les prises accessoires représente un fardeau important pour les Parties, et que des demandes similaires proviennent de diverses organisations, y compris la CITES et les ORGP. Le Groupe de travail se félicite de la proposition émise par le Président du Comité

consultatif du Mémoire d'entente sur les requins consistant à aider à élaborer une méthode d'amélioration de l'établissement de rapports, et note qu'un format révisé pour les rapports nationaux dans le cadre de la CMS sera examiné par le Comité permanent de la CMS en septembre 2021.

104. La session plénière prend note du rapport du Groupe de travail sur les espèces aquatiques, et approuve ses considérations et recommandations.

POINT 6.3 ESPÈCES TERRESTRES

6.3.1 INITIATIVE CONJOINTE CITES – CMS POUR LES CARNIVORES D'AFRIQUE

105. Ce point a été traité au sein du Groupe de travail sur les espèces terrestres les 1^{er} et 5 juillet ainsi qu'en session plénière les 8 et 9 juillet.

Sessions plénières des 8 et 9 juillet

106. M. Alfred Oteng Yeboah (Président du Groupe de travail sur les espèces terrestres) indique que le Groupe a examiné le mandat du Conseil sur la Décision 13.89 de la CMS *Conservation et gestion du lion d'Afrique (Panthera leo)*, et conseille de suivre les recommandations récentes de la 31^e réunion du Comité pour les animaux de la CITES selon lesquelles la révision des *Directives pour la conservation du lion en Afrique* devrait être déléguée aux États de l'aire de répartition, dans le cadre des réunions des États de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI).
107. Le Groupe examine également la Décision 13.97 de la CMS *Conservation et gestion du léopard (Panthera pardus) en Afrique*. Le Groupe de travail sur les espèces terrestres avait recommandé de déléguer la révision des *Directives pour la conservation du léopard en Afrique* aux États de l'aire de répartition des léopards lors des Réunions des États de l'aire de répartition de l'ACI.
108. Pour les deux documents, afin d'assurer une boucle de retour d'information de l'ACI au Conseil scientifique, le Groupe de travail sur les espèces terrestres convient que le Secrétariat devrait informer le Conseil scientifique des activités et des résultats des réunions des États de l'aire de répartition de l'ACI qui se rapportent au mandat du Comité, et demander l'avis du Conseil scientifique, le cas échéant.
109. La discussion sur la conservation et la gestion du guépard en Afrique fait suite à la Décision 13.94, avec la proposition de la création d'un Groupe de travail intersessions sur l'état de conservation des populations de guépards du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe. Un projet de mandat est soumis à la session plénière pour examen dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.3.1.2.
110. La session plénière prend note du rapport du Groupe de travail sur les espèces terrestres et approuve ses recommandations, notamment la création d'un Groupe de travail intersessions sur l'état de conservation des populations de guépards du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe, dont le mandat figure dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.3.1.2.

6.3.2. INITIATIVE DE LA MÉGAFAUNE SAHÉLO-SAHARIENNE

111. Ce point a été traité au sein du Groupe de travail sur les espèces terrestres les 1^{er} et 5 juillet ainsi qu'en session plénière les 8 et 9 juillet.

Sessions plénières des 8 et 9 juillet

112. M. Alfred Oteng Yeboah (Président du Groupe de travail sur les espèces terrestres) indique que le Groupe a considéré la Décision 13.101 *Mégafaune sahélo-saharienne*, servant de base pour permettre au Conseil scientifique d'examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action

concertée 13.4 pour la mégafaune sahélo-saharienne vers les déserts de la Corne de l'Afrique et les biomes associés, et de formuler des recommandations à cet égard lors de la 14^e session de la Conférence des Parties. Le Groupe de travail recommande que le Secrétariat assure la liaison avec les points focaux nationaux des États de l'aire de répartition concernés quant aux options présentées dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.3.2 et d'autres scénarios éventuels concernant les espèces cibles de l'action concertée, en vue d'examiner la possibilité de l'extension à la 6^e réunion du Comité de session, sur la base des informations et des points de vue reçus des États de l'aire de répartition de la Corne de l'Afrique.

113. La session plénière prend note du rapport du Groupe de travail sur les espèces terrestres, et approuve ses recommandations.

6.3.3. CONSERVATION DE L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

114. Ce point a été traité au sein du Groupe de travail sur les espèces terrestres les 1^{er} et 5 juillet ainsi qu'en session plénière les 8 et 9 juillet.

Sessions plénières des 8 et 9 juillet

115. M. Alfred Oteng Yeboah (Président du Groupe de travail sur les espèces terrestres) indique que le Groupe a examiné les implications possibles liées à la mise en œuvre de la Résolution 12.19 de la CMS et du Mémoire d'entente sur l'éléphant d'Afrique, à l'issue de la reconnaissance par l'UICN de l'éléphant de savane *Loxodonta africana* et de l'éléphant de forêt *L. cyclotis* comme deux espèces distinctes et à leur évaluation révisée sur la Liste rouge en tant qu'espèces en danger et en danger critique d'extinction, respectivement, comme indiqué dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.3.3. Compte tenu de l'évaluation révisée sur la Liste rouge, le Groupe recommande que les besoins et les priorités en matière de conservation des éléphants d'Afrique de forêt et de savane soient pris en compte dans les mesures de conservation prises dans le cadre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

116. La session plénière prend note du rapport du Groupe de travail sur les espèces terrestres, et approuve ses recommandations.

POINT 6.4. QUESTIONS TRANSVERSALES DE CONSERVATION

6.4.1. MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE ET ESPÈCES MIGRATRICES

117. Ce point a été traité en session plénière le 29 juin ainsi que le 9 juillet et discuté au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation les 2 et 7 juillet.

Session plénière du 29 juin

118. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) présente ce point en faisant remarquer que la pandémie de COVID-19 a attiré l'attention du monde sur cette question. Les statistiques montrent qu'une proportion croissante de maladies humaines sont issues de la faune sauvage. Un rôle important de la CMS consiste à apporter les meilleures informations scientifiques en ce qui concerne les espèces migratrices, ainsi qu'à contrer et à clarifier la désinformation sur le sujet, par exemple en ce qui concerne l'abattage des chauves-souris. Il est nécessaire d'aborder les causes des risques, qui sont alignées sur les risques entraînant le déclin des espèces migratrices, c'est-à-dire l'exploitation et l'utilisation des espèces, la destruction de l'habitat et l'empiètement des activités humaines. Le Secrétariat a travaillé avec d'autres partenaires, notamment dans le cadre d'une initiative du PNUE dont le résultat est un rapport solide et enrichi des contributions de la CMS. L'approche proposée consiste à utiliser les mécanismes existants pour traiter cette question, y compris le Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage et les espèces migratrices qui est en cours de création.

119. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.1. *Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices* La CMS est impliquée depuis longtemps dans la question des maladies de la faune sauvage depuis la COP8 en 2005, et toutes les résolutions sur le sujet sont regroupées dans la Résolution 12.6. La Convention a établi

plusieurs initiatives pour mener la mise en œuvre des mandats fournis par la COP, et le document fournit un bref aperçu de ceux-ci. Actuellement inactif, le Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, établi en 2007, s'il est relancé dans le cadre d'un mandat révisé, fournira un mécanisme par lequel le Comité de session pourra contribuer aux travaux sur cette question. Un mandat clair et une nouvelle composition seraient nécessaires. La problématique des maladies de la faune sauvage est complexe et le mandat du Groupe de travail devra s'étendre au-delà des vecteurs de maladies. Un travail de collecte de fonds a été couronné de succès et la générosité du gouvernement allemand a permis d'entreprendre un examen des connaissances scientifiques disponibles sur les liens entre la migration des animaux et la dynamique des infections. Des conseils sont demandés lors de la réunion en cours afin de définir le champ d'application et le mandat de l'évaluation de la sous-traitance après la réunion. Il est prévu que cette question soit discutée plus en détail au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation.

120. La Présidente note que la question devrait faire partie des attributions du nouveau conseiller sur les espèces envahissantes nommé par la COP, dont le recrutement est en cours. Le retour d'information de certains membres du Comité de session qui ont reçu les coordonnées et les CV des candidats est toujours attendu. La date limite de retour d'information est fixée au 2 juillet.
121. Au cours de la discussion qui suit, plusieurs membres et observateurs expriment leur soutien à la relance du Groupe de travail sur les espèces migratrices comme vecteurs de maladies, assortie d'un renouvellement de mandat et d'un changement de nom en conséquence. À cet égard, il est noté que la référence aux maladies de la faune sauvage peut dans certains cas être trompeuse et qu'il faudrait plutôt mentionner les agents pathogènes, dont beaucoup ne provoquent pas de maladies. Souvent, les hôtes sauvages ne sont pas des vecteurs de maladies, mais plutôt une source de propagation d'agents pathogènes. L'interrelation entre la santé des humains, du bétail et de la faune sauvage est soulignée. Cela nécessite une réduction des risques dans le cadre du concept « One Health » (Une seule santé). Cette question est d'autant plus importante que de nombreuses activités humaines et facteurs de déclin des populations sont souvent à l'origine de problèmes de santé chez les espèces migratrices, qui peuvent à leur tour se répercuter sur l'homme et le bétail. L'attention est portée sur un rapport récemment publié par le JNCC et le PNUE-WCMC intitulé *Zoonotic potential of international trade in CITES-listed species* (Potentiel zoonotique du commerce international des espèces inscrites à la CITES)². Il est important de reconnaître l'impact des maladies sur la conservation des espèces migratrices, par exemple, la mortalité élevée et continue des oiseaux d'eau causée par la grippe aviaire hautement pathogène, et les événements de mortalité extrême d'espèces telles que les antilopes saïga *Saiga tatarica*.
122. La Présidente se réjouit de la poursuite des discussions sur cette question au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation.

Session plénière du 9 juillet

123. M. Colin Galbraith (Président du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation) indique que le Groupe est favorable à la réactivation et au renouvellement du Groupe de travail existant sur les maladies de la faune sauvage, et propose qu'il soit rebaptisé « Groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé ». Le mandat actualisé du Groupe de travail est rédigé et présenté dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.4.1/A.
124. Le Groupe encourage l'engagement et la coordination avec d'autres processus multilatéraux tels que l'élaboration de l'Accord proposé par l'Organisation mondiale de la santé sur les pandémies, et il est recommandé d'assurer des liens avec d'autres Groupes de travail de la CMS tels que le Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques.

² UNEP-WCMC & JNCC. 2021. Zoonotic potential of international trade in CITES listed species. Rapport n° 678 du JNCC, JNCC, Peterborough, ISSN 0963-8091.

125. Le Groupe a également redéfini le mandat relatif à un examen des dynamiques de la migration et des maladies de la faune sauvage et de la santé des espèces migratrices. Le mandat de cet examen, qui sera financé par le gouvernement allemand, est disponible dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.4.1/B.
126. M. Oliver Schall (Allemagne) suggère d'inclure les carnivores dans la liste des hôtes des agents pathogènes zoonotiques au deuxième paragraphe du document. Il recommande également de faire référence à la fois aux hôtes et aux hôtes intermédiaires dans la même phrase.
127. La Présidente prend note de ce changement et déclare que le document sera soumis à d'autres modifications éventuelles après discussion entre le Secrétariat et les financeurs.
128. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité des documents UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.4.1/A et UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.4.1/B.

6.4.2 Développement d'infrastructures et espèces migratrices

129. Ce point a été traité en session plénière le 29 juin ainsi que le 9 juillet et discuté au sein d'un Groupe de travail sur les questions transversales de conservation les 2 et 7 juillet.

Session plénière du 29 juin

130. M^{me} Clara Nobbe (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.2 *Développement d'infrastructures et espèces migratrices*. Le document rend compte de la mise en œuvre des Décisions 13.130 à 13.134, qui recommandent la création d'un Groupe de travail intersessions multipartite sur les infrastructures linéaires. Les tâches du Groupe de travail comprennent un examen des informations disponibles, l'identification des domaines où une assistance est nécessaire pour améliorer la mise en œuvre de la Résolution 7.2 (Rev. COP12), l'élaboration d'un plan de travail et la fourniture de recommandations sur l'orientation future des travaux. Le Secrétariat avait commandé un rapport, dont le résumé est annexé au document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.2, tandis que le rapport complet est fourni dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.3. Un financement de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature permettrait d'organiser une réunion du Groupe de travail en 2022 en Allemagne. Il est recommandé au Comité de session de créer un Groupe de travail multipartite sur les infrastructures linéaires, de nommer le/la président(e) et d'aider le Secrétariat à identifier les membres du Groupe de travail.
131. M. James Williams (membre suppléant du ScC-SC pour la région Europe) note que le document comprend une analyse des rapports des Parties, et met en garde contre le fait que ceux-ci ont été préparés avant l'adoption des Décisions, et que les informations contenues dans ces rapports sont souvent superficielles et peuvent ne pas être utiles. Il se dit préoccupé par toute proposition qui imposerait aux Parties la nécessité d'ajouter plus de détails à leurs rapports.
132. La Présidente estime que le champ d'action du Groupe de travail est crucial, et espère le voir travailler en tandem avec le Groupe de travail sur l'énergie, qui a examiné des questions similaires concernant les impacts des infrastructures. Elle indique que le Groupe de travail sur les questions transversales de conservation travaillera sur ce point.

Session plénière du 9 juillet

133. M. Colin Galbraith (Président du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation) indique que le Groupe avait pris note de l'analyse récemment réalisée sur les impacts des infrastructures sur les espèces migratrices qui recommandait la création d'un Groupe de travail sur les infrastructures. Il est convenu que l'accent mis sur l'environnement terrestre constitue un bon point de départ, mais le Groupe recommande que le nouveau Groupe de travail tienne compte d'autant d'écosystèmes que possible, y compris dans les environnements côtiers et marins. Il est recommandé que le nouveau Groupe de travail envisage une consolidation des directives existantes et de meilleures pratiques dans ce domaine.
134. Le Groupe discute et affine la composition proposée du nouveau Groupe de travail, en incluant spécifiquement les membres du Conseil scientifique comme membres clés. Le mandat du nouveau Groupe de travail intersessions et multipartite sur l'infrastructure linéaire figure dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.4.2. Il est demandé au Secrétariat d'affiner ce mandat et d'identifier un Président pour le Groupe de travail.
135. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité du document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP6.4.2.

6.4.3 Pollution lumineuse

136. Ce point a été traité en session plénière le 29 juin ainsi que le 9 juillet et discuté au sein d'un Groupe de travail sur les questions transversales de conservation les 2 et 7 juillet.

Session plénière du 29 juin

137. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.3 *Pollution lumineuse et espèces migratrices*. Il s'agit d'une question qui n'a que récemment attiré l'attention de la CMS, avec une Résolution de la COP13 basée sur des propositions de l'Australie et de l'UE. Les Décisions 13.138 et 13.139 mandatent le Conseil scientifique pour entreprendre des travaux supplémentaires, notamment sur les taxons non couverts par la Résolution 13.5, et exigent du Secrétariat de consacrer une Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) à la question de la pollution lumineuse. Des progrès ont été réalisés, avec l'appui de M. Mark Simmonds, Conseiller sur la pollution marine nommé par la COP. Le Secrétariat et le conseiller nommé par la COP ont commandé une étude auprès d'un consultant, disponible sous la cote UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.7. Cette étude sert de base à l'identification des lacunes concernant les types de directives nécessaires, et à la formulation de recommandations sur les mesures à prendre. Les ressources sont disponibles et le travail peut se poursuivre à l'issue de la réunion.
138. La Présidente attire l'attention sur les annexes des directives sur la pollution lumineuse préparées par l'Australie, couvrant les chauves-souris et les mammifères terrestres, et demande des éclaircissements sur le type de contribution requise du Comité de session pour une future JMOM.
139. Le Secrétariat note que la COP13 a recommandé une discussion par le Comité de session sur la façon dont la pollution lumineuse pourrait être traitée au mieux par une campagne de la JMOM. La JMOM est un exercice de communication et de campagne basé sur des considérations techniques. Le souhait est émis que le Comité de session puisse fournir des conseils sur les aspects techniques de la campagne.
140. M. Mark Simmonds (Conseiller sur la pollution marine nommé par la COP) fournit des informations générales sur le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.7. Tous les organismes ont évolué dans le cadre de cycles constants de jour et de nuit, dans des conditions de lumière lunaire et saisonnière. La lumière naturelle est un facteur de régulation du métabolisme, de la

croissance et du comportement pour la faune et l'homme, et constitue la base des horloges circadiennes internes. La perturbation de ces horloges internes est à l'origine de déséquilibres hormonaux et de la perturbation d'une myriade de processus biochimiques, physiologiques et comportementaux en aval. Vingt-trois pour cent de la surface terrestre entre 75° N et 60° S présente un ciel pollué par la lumière. Entre 2012 et 2016, on avait constaté une croissance totale de la radiance de 1,8 % par an, la luminosité des zones éclairées en continu ayant augmenté de 2,2 % par an. La moitié des États-Unis et 88 % de l'Europe avaient un ciel légèrement pollué.

141. M^{me} Laetitia Nunny (consultante, auteure du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.7 *Impact de la pollution lumineuse sur différents taxons d'espèces migratrices*) présente un résumé du rapport. La littérature scientifique a montré que les impacts de la pollution lumineuse variaient selon les taxons et que certains taxons comme les poissons avaient été peu étudiés à cet égard. Le rapport comprend des tableaux récapitulatifs détaillant les impacts signalés et les domaines recommandés pour les recherches futures et l'atténuation des effets. Le rapport passe en revue les directives existantes, telles que celles élaborées par Eurobats et l'Australie, et fournit des informations sur les méthodes d'atténuation pour différents taxons. Enfin, les lacunes en matière de connaissances ont été mises en évidence et des suggestions ont été faites concernant les étapes suivantes.
142. M. Simmonds souligne les effets étendus de la pollution lumineuse sur tous les taxons, et attire l'attention sur la vive recommandation de réduire de façon générale la lumière artificielle la nuit, qui porte particulièrement atteinte aux chauves-souris et aux oiseaux. La CMS pourrait fournir des directives sur les méthodes à suivre pour y parvenir. Il suggère qu'une prochaine étape serait de réunir des experts en pollution lumineuse pour envisager des directives.
143. M. Graeme Taylor (membre du ScC-SC pour la région Océanie) attire l'attention sur l'ampleur de la pollution lumineuse produite par les bateaux de pêche au calmar, telle que révélée par les images satellites. Un nombre considérable d'oiseaux de mer, notamment des procellariiformes (gadfly petrels), des pétrels tempêtes et des puffins, sont attirés par la lumière et la mort de plus de 1 000 oiseaux de mer liée à cette pollution a été enregistrée sur un seul navire en une seule nuit. Ces dernières années, l'accent a été mis sur les prises accidentelles dans les pêcheries, mais la pollution lumineuse en mer constitue une lacune majeure en matière de connaissances à laquelle il est urgent de remédier.
144. Certains participants remarquent que la pollution lumineuse constitue un excellent thème pour la campagne de la JMOM, qui représente un grand potentiel en matière de communication et de sensibilisation. Des exemples d'initiatives existantes qui pourraient y contribuer sont proposés. En Italie, des initiatives ont été prises pour réduire la pollution lumineuse une nuit par an dans le but de sensibiliser le public à cette question. À Canberra, une campagne intitulée « Lights off for the Bogong moths » (Extinction des feux pour les papillons Bogong) a été lancée pour protéger le papillon migrateur Bogong (*Agrotis infusa*), dont la population est en déclin et qui constitue une source de nourriture essentielle pour l'opossum nain (*Burramys parvus*), en danger critique d'extinction. De courtes animations ont été organisées en Australie et pourraient constituer une ressource appropriée pour une campagne de la JMOM sur la pollution lumineuse.
145. M. Ian Redmond (Ambassadeur de la CMS) déclare que la pollution lumineuse illustre le manque de considération des humains pour les conséquences involontaires du progrès technique. Il souligne que la lumière émise à des longueurs d'onde non visibles pour les humains peut représenter un problème, et attire l'attention sur les mâts de télécommunications 4G et 5G qui sont une source de rayonnement électromagnétique et de micro-ondes connue pour nuire aux espèces migratrices.
146. La Présidente se réjouit de la poursuite des discussions au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation.

Session plénière du 9 juillet

147. M. Colin Galbraith (Président du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation) mentionne le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.3. Il note que le travail sur la pollution lumineuse se fait en trois phases : 1. l'élaboration d'un court document sur les effets de la pollution lumineuse sur différents taxons d'espèces migratrices relevant de la CMS, 2. la création d'un document de révision, identifiant les éventuelles lacunes en matière de disponibilité de directives appropriées, et 3. la création d'un ensemble de directives sur la pollution lumineuse. Les phases 1 et 2 sont terminées. La phase 3 doit être axée sur la rédaction de directives qui complètent celles déjà approuvées.
148. Il est proposé de produire trois ensembles de directives : 1. sur les oiseaux migrateurs, 2. sur les chauves-souris, et 3. fournissant des conseils génériques sur la réduction de la pollution lumineuse. Un ou deux consultants devraient être nommés avec les fonds disponibles auprès du gouvernement allemand. Leur travail faciliterait la collecte d'autres avis d'experts, la rédaction de directives, et leur examen par des experts avant leur soumission à la prochaine réunion du Comité de session. Les directives seraient axées sur l'utilisateur et sur le processus de migration à proprement parler. Le Groupe note que, pour éviter les doubles emplois, les travaux et les directives existants sur ce sujet devraient être pleinement intégrés dans les nouvelles directives.
149. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité des recommandations du Groupe de travail.

6.4.4 Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires

150. Ce point a été examiné en session plénière le 29 septembre.
151. M^{me} Clara Nobbe (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.4 *Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires*, indiquant qu'il se rapporte à la Décision 13.123 exigeant du Secrétariat d'élaborer un rapport sur l'état des connaissances à soumettre à la COP14, ainsi qu'un résumé des directives existantes. Le Conseil scientifique doit recommander les prochaines étapes pour faire face à la menace de la pollution plastique sur la base du rapport, et collaborer avec d'autres mécanismes scientifiques tels que ceux de la Commission baleinière internationale, du PNUE et d'autres AME, afin d'échanger les données scientifiques ou autres ainsi que des informations pertinentes disponibles concernant la prévention et la réduction de l'impact des plastiques sur les espèces migratrices.
152. Le Secrétariat avait collaboré avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) dans la réalisation d'un projet financé par le Gouvernement japonais, qui a contribué à la mise en œuvre de la Décision dans la région Asie et Pacifique. Le projet « Promotion of Action against Marine Plastic Litter in Asia and the Pacific (CounterMEASURE II) » était doté d'une enveloppe de 5,7 millions de dollars avec pour objectif de produire des connaissances scientifiques sur la pollution plastique dans le Mékong, le Gange et certains fleuves du Sri Lanka et du Myanmar, les partager et les diffuser afin d'informer les processus politiques et décisionnels aux niveaux local, national, régional et mondial. Le Secrétariat dirige le domaine d'intervention concernant les espèces migratrices de la CounterMEASURE II, qui doit être mis en œuvre d'ici mars 2022 avec un budget de 271 000 dollars. Le Secrétariat travaille sur ce projet avec un certain nombre de partenaires d'exécution, notamment le National Oceanography Centre (Royaume-Uni), la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization (Australie) et le Secrétariat de la Mekong River Commission (basé en République démocratique populaire lao). Le premier rapport préparé par le National Oceanography Centre est actuellement examiné par le groupe consultatif scientifique du projet. Tous les résultats pertinents de ce projet seront partagés avec le Comité de session avant sa 6^e réunion.

6.4.5 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ESPÈCES MIGRATRICES

153. Ce point a été traité en session plénière le 29 juin ainsi que le 9 juillet et discuté au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation les 2 et 7 juillet.

Session plénière du 29 juin

154. M. Colin Galbraith (Conseiller sur le changement climatique nommé par la COP) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.5 *Document de travail du Conseil scientifique sur la Décision 13.128 Changement climatique et espèces migratrices*. Le document fournit une base à l'application de la Décision 13.128 de la COP13 de la CMS, qui vise l'interprétation du paragraphe 9 de la Résolution 12.21.

155. Il est envisagé que le Groupe de travail intersessions sur le changement climatique assure le suivi des discussions et des actions qui pourraient résulter de la présente réunion. Les espèces migratrices modifient le lieu et le moment de leur migration en fonction de facteurs environnementaux, notamment les changements climatiques. L'annexe au présent document, rédigée par le Natural Environment Research Council (Conseil de recherche britannique sur le milieu naturel) en collaboration avec le Joint Nature Conservation Committee (Comité commun britannique pour la conservation de la nature) du Royaume-Uni, dresse un examen des données concernant la manière dont le changement climatique pourrait influencer sur les espèces migratrices dans les habitats terrestres, d'eau douce et marins. Les espèces terrestres et d'eau douce ont subi une multitude de pressions liées au changement climatique. Les trois études de cas examinées portaient sur la désertification, le déplacement de la végétation arctique et l'élévation du niveau de la mer ; ces choix visaient à illustrer la diversité des menaces qui pèsent sur les écosystèmes et sur les espèces migratrices qui en dépendent. Trois autres études de cas relatives aux espèces marines ont été examinées : le réchauffement des océans, la perte de la glace de mer arctique et l'acidification des océans. À l'instar des habitats terrestres et d'eau douce, ces exemples, qui ne se voulaient pas exhaustifs, étaient toutefois utiles pour explorer l'éventail des scénarios de conservation et le cadre d'action qui en découlent.

156. M. James Williams (membre suppléant du ScC-SC pour la région Europe) poursuit cette introduction en indiquant qu'à la suite des études de cas mentionnées ci-dessus, l'annexe a permis d'examiner des scénarios et des actions éventuelles que les Parties pourraient entreprendre, soutenus par un arbre de décision fournissant un cadre d'action. Le cadre décisionnel était destiné à servir de base pour guider la collaboration entre les États de l'aire de répartition et établir les priorités des actions en faveur des espèces migratrices menacées par le changement climatique. En combinant ce cadre avec une analyse minutieuse des données scientifiques pour chaque espèce, les stratégies pouvaient être axées sur les actions qui tiraient le meilleur parti des ressources pour protéger les espèces et leurs voies de migration. Quatre stratégies potentielles ont été envisagées : la conservation, la restauration, l'adaptation et la translocation. Il était prévu que le document soit examiné en détail par le Groupe de travail sur les questions transversales de conservation. En ce qui concerne les étapes suivantes, il est suggéré de convoquer le Groupe de travail intersessions sur le changement climatique afin de poursuivre l'élaboration d'un document qui sera examiné lors de la 6^e réunion du Comité de session et de la COP14.

157. M. Graeme Taylor (membre du ScC-SC pour la région Océanie) informe le Comité que la Nouvelle-Zélande élabore actuellement deux documents sur le changement climatique au regard de l'évaluation des risques pour les oiseaux de mer et les mammifères marins. Les rapports seront disponibles sur le site internet du ministère de la Conservation de la Nouvelle-Zélande, avec un lien vers le site internet du Secrétariat de la CMS. Lesdits rapports seraient utiles aux autres pays travaillant sur les groupes taxonomiques sensibles au changement climatique.

158. M. Ian Redmond (ambassadeur de la CMS) se penche sur la Recommandation VI du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.5, affirmant que la Recommandation devrait dépasser les services écosystémiques fournis par les aires de conservation des espèces migratrices, en tenant compte du rôle joué par les espèces migratrices dans les solutions fondées sur la nature pour prévenir le changement climatique. Il a travaillé avec M. Ralph Chami, du Fonds monétaire international (FMI), qui a calculé que la valeur des grandes baleines, en matière de séquestration du carbone, était de 2 millions de dollars par baleine tout au long de sa vie. Il estime que cette valeur est un facteur de transformation et donne l'exemple des collisions avec les navires : si des sanctions réalistes étaient appliquées, les propriétaires de navires veilleraient à ce que davantage de précautions soient prises, ce qui est désormais possible grâce aux nouvelles technologies. Autre exemple : la séquestration du carbone d'un éléphant d'Afrique sur une durée de vie de 60 ans, dont la valeur est de 1,6 million de dollars. Il exhorte la CMS à étudier les services écosystémiques fournis par les animaux individuels parmi les espèces migratrices en vue de leur conservation. La CMS pourrait jouer un rôle de premier plan en promouvant les espèces migratrices en tant que sauveurs éventuels de l'humanité au titre de la Recommandation VI.
159. M. Galbraith suggère que ce serait une bonne idée d'apporter certains exemples, comme ceux donnés par M. Redmond, à la COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021.

Session plénière du 9 juillet

160. M. Galbraith (Président du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation) indique que le Groupe a examiné le cadre proposé dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.5. Le cadre comprend un arbre de décision permettant d'identifier les actions de conservation possibles à partir des modèles climatiques et de l'histoire naturelle, de l'écologie et du statut de conservation des espèces.
161. Le Groupe salue cette approche. Il est suggéré que les Parties soient consultées et encouragées à tester l'arbre de décision et à fournir un retour d'information sur : 1. l'interprétation des termes « barrière » et « restauration », 2. des indicateurs permettant de mesurer les changements généraux, et 3. une méthode d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique de certaines espèces.
162. D'autres travaux sont proposés pour développer des approches d'inclusion d'événements extrêmes liés au climat, tels que les feux de forêt, dans la planification de la conservation.
163. Le document est pris en considération, le travail réalisé à ce jour est salué et le Groupe de travail sur le changement climatique est renvoyé pour de nouvelles délibérations intersessions. Le souhait est exprimé que ce Groupe tienne une réunion intersessions en 2022.
164. La Présidente remercie M. Galbraith pour le rapport sur les discussions du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation et ouvre le débat.
165. M^{me} Margi Prideaux (Présidente du Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques) appuie vivement la mention de la progression des conséquences du changement climatique, et fait référence au rapport du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes publié en octobre 2020, qui a évalué l'augmentation des catastrophes naturelles au cours de la période 2000 - 2019 par rapport aux 20 années précédentes, et lie cette augmentation à une hausse des catastrophes liées au climat, y compris les événements météorologiques extrêmes. Elle estime que la CMS a un rôle important à jouer pour aider à réduire la fréquence et les conséquences de ces catastrophes.
166. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) déclare que le changement climatique préoccupe actuellement de nombreux représentants gouvernementaux de haut niveau. Le changement climatique a des conséquences importantes sur les espèces et les habitats

auxquels s'intéresse la CMS, et la préoccupation des gouvernements contribuera à faire avancer les mesures dans ce domaine. Il s'agit également d'une question importante à inclure dans les initiatives de communication, et il est essentiel de continuer à améliorer la visibilité du changement climatique et des espèces migratrices.

167. La Présidente souligne l'importance de la nécessité d'utiliser des outils de communication pour accroître la visibilité de la question du changement climatique et des espèces migratrices.
168. M. Galbraith souligne que la COP26 de la CCNUCC, qui se tient en Écosse en octobre-novembre 2021, est l'occasion de faire connaître certains de ces liens entre les espèces migratrices et le changement climatique.
169. La Présidente conclut en confirmant l'approbation par le Comité des recommandations du Groupe de travail.

POINT 7. DÉFINITION DES TERMES « ÉTAT DE L'AIRE DE RÉPARTITION » ET « ERRATIQUE »

170. Ce point a été traité en session plénière le 29 juin ainsi que le 9 juillet et discuté au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation les 2 et 7 juillet.
171. M. James Williams (membre suppléant du ScC-SC pour la région Europe) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.7 *Document d'analyse pour le Conseil scientifique concernant la Décision 13.140 : Définition des termes « État de l'aire de répartition » et « erratique »*. Ce document, ainsi qu'un document d'information associé (UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf. 6 *Décision 13.140 Définition des termes « État de l'aire de répartition » et « erratique »*) ont été élaborés par le Joint Nature Conservation Committee. Il y aurait probablement des considérations au cas par cas pour des espèces particulières dans certains pays, et il est difficile de donner des définitions numériques du moment où un individu erratique s'établit et où le statut d'État de l'aire de répartition est atteint ou, inversement, du moment où le déclin d'une espèce entraîne la perte du statut d'État de l'aire de répartition. Les documents énumèrent un certain nombre de facteurs qui pourraient aider les Parties dans leurs réflexions. Un arbre de décision est suggéré pour aider à poser les questions pertinentes qui pourraient aider une Partie à examiner les circonstances auxquelles elle est confrontée. Il était prévu que le document soit examiné en détail par le Groupe de travail sur les questions transversales de conservation.
172. En réponse à un commentaire sur l'importance d'anticiper la répartition des espèces à la lumière du changement climatique, Colin Galbraith (Conseiller pour le changement climatique nommé par la COP) note qu'il faut trouver des moyens de persuader les gouvernements de prendre des mesures pour les espèces qui sont susceptibles d'apparaître ou de disparaître à l'avenir, et d'allouer des ressources à cet effet. La CMS occupe une position unique pour aborder cette question, et une discussion à grande échelle, tournée vers l'avenir, s'avère nécessaire.
173. Il note également que les aires de répartition des espèces sont susceptibles de se déplacer de manière inattendue, non seulement en raison de changements à long terme, mais aussi en raison de l'augmentation des catastrophes naturelles à grande échelle et de la perte soudaine et massive des habitats.
174. M. Fernando Spina (Conseiller sur la connectivité nommé par la COP) attire l'attention sur un module du prochain Atlas de la migration des oiseaux d'Afrique et d'Europe consacré aux changements de stratégies et de modèles migratoires dans le cadre du changement climatique, et fondé sur des données historiques collectées sur un siècle entier.
175. M. Jean Philippe Sibley (membre suppléant du ScC-SC pour la région Europe) souligne que, dans les forêts, la capacité à s'adapter au changement climatique varie fortement selon les

espèces. Cela concerne probablement davantage les espèces non migratrices que les espèces migratrices, qui sont plus à même de modifier leur aire de répartition. La connectivité des aires protégées est une donnée importante à cet égard. La Présidente convient que la connectivité entre les aires protégées constitue une question majeure qui se reflétera dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

176. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) soulève le sujet des techniques de gestion dynamique, qui sont liées aux conséquences du changement climatique sur la gestion des terres et des aires protégées, ainsi qu'à la connectivité.
177. M. Mark Simmonds (Conseiller sur la pollution marine nommé par la COP) explique que les baleines grises *Eschrichtius robustus* résidaient autrefois dans l'océan Atlantique, mais se sont éteintes pour des raisons inconnues il y a des centaines d'années et sont aujourd'hui confinées aux océans Pacifique et Arctique. Des individus ont récemment été aperçus dans l'Atlantique et même en Méditerranée. Il est difficile de déterminer si ces animaux sont des individus erratiques et quelle est la réponse appropriée, le cas échéant. D'autres espèces de baleines déplacent également leurs aires de répartition en réponse au changement climatique, et ces déplacements doivent être intégrés dans les modèles de population.
178. M. Djibril Diouck (membre du ScC-SC pour la région Afrique) partage certaines de ses expériences en matière de gestion de sites dans le cadre du changement climatique au Sénégal. Le changement climatique touche les tortues marines et les lamantins, et constitue une cause indirecte de l'augmentation des prises accessoires dans les pêcheries. La concurrence pour les eaux souterraines s'intensifie également. Le nombre d'aires protégées au Sénégal est passé à 14 au cours des dix dernières années, et il est nécessaire de créer des couloirs pour relier ces aires ainsi que d'autres aires protégées. Davantage d'aires protégées sont nécessaires selon lui, ainsi qu'un approfondissement de la recherche et de la sensibilisation.
179. La Présidente conclut la discussion en rappelant les liens entre le changement climatique et les États de l'aire de répartition utilisés par les espèces. Elle se réjouit de la poursuite des discussions au sein du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation.

Session plénière du 9 juillet

180. M. Galbraith (Président du Groupe de travail sur les questions transversales de conservation) indique que le Groupe a examiné le cadre proposé dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.7.
181. Il est convenu qu'une plus grande clarté et des directives claires contribueraient à assurer la cohérence de l'interprétation. Le cadre est noté, et il est conclu que la terminologie existante dans le texte de la Convention est essentielle, et que des travaux et des discussions supplémentaires importants sont nécessaires sur ce sujet.
182. Il est suggéré de convoquer un Groupe de travail intersessions spécifique pour faire avancer cette initiative, ou de poursuivre le travail au sein du Groupe de travail sur le changement climatique. L'ébauche de mandat du Groupe a été rédigée et figure dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP7.
183. M. Daniel Fernando (membre du ScC-SC pour la région Asie), M. Jürgen Friedrich (Allemagne), et M^{me} Susan Lieberman (WCS) suggèrent de supprimer le paragraphe 3 du document car le calendrier ne semble pas suivre logiquement le paragraphe 2, et l'activité semble redondante par rapport au paragraphe 1. Le paragraphe 3 donne également la responsabilité au Groupe de travail intersessions alors qu'il serait plus approprié que le Conseil scientifique soit responsable.

184. La Présidente conclut en confirmant que le Comité a accepté la création d'un Groupe de travail intersessions sur cette question et a approuvé le mandat de ce Groupe contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP7, sous réserve de l'amendement noté lors de la discussion.

POINT 8. ANNEXES DE LA CMS

8.1 AMÉLIORER LE PROCESSUS ET LES RÉSULTATS DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION AUX ANNEXES

185. Ce point a été discuté en session plénière le 30 juin 2021. Le Vice-président Daniel Fernando préside la discussion sur ce point de l'ordre du jour.
186. Narelle Montgomery (membre du SC-SC pour la région Océanie) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.1/Rev.1 *Améliorer le processus et les résultats des propositions d'inscription aux Annexes* au nom de deux régions de la CMS : Océanie, et Amérique du Sud et Centrale et les Caraïbes, et note que c'est la première fois qu'une proposition est soumise conjointement par plus d'une région. La collaboration avec d'autres pays pour gérer et conserver efficacement les espèces migratrices est un principe fondateur de la CMS, et le principal outil disponible à cet égard est l'inclusion d'espèces éligibles dans ses annexes. Les exigences relatives à l'inclusion d'espèces dans les annexes ont été récemment approuvées dans la Résolution 13.7, mais de leur point de vue, les dispositions concernant la consultation des États de l'aire de répartition concernés avant la soumission d'une proposition d'inscription n'ont pas toujours été respectées. Dans un effort d'amélioration de la consultation, un nouveau processus de gestion des documents a été mis en œuvre dans la période précédant la COP13, et bien que plusieurs propositions d'inscription à la COP13 ont été considérablement renforcées par ce processus, la consultation est jugée inadéquate dans certains cas et l'avis du Conseil scientifique n'a pas été pleinement respecté. Elle note que cela pourrait compromettre la crédibilité de la Convention et la participation active des Parties à la mise en œuvre des mesures de conservation nécessaires.
187. Le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.1/Rev.1 recommande qu'un Groupe de travail conjoint soit établi avec le Comité de session et le Comité permanent pour étudier les activités qui pourraient encourager et renforcer davantage la consultation réelle de tous les États de l'aire de répartition avant la soumission des propositions d'inscription. Le paragraphe 21 propose plusieurs options pour l'examen du Groupe de travail conjoint. La consultation est une question importante qui mérite une réflexion inédite pour assurer la crédibilité de la Convention.
188. Le Vice-président souligne qu'aucune décision sur ces propositions ne sera prise au cours de la présente réunion, et invite les participants à donner leur avis sur la création d'un Groupe de travail conjoint intersessions.
189. Ce point de l'ordre du jour fait l'objet de nombreuses discussions. La consultation de tous les États de l'aire de répartition concernés avant la soumission des propositions d'inscription est largement reconnue comme bénéfique. Cependant, les avis divergent quant à la mesure dans laquelle cette consultation a déjà eu lieu ou pourrait être améliorée. Se référant à certaines des options proposées pour améliorer la consultation, incluses dans le Doc.8.1, certains intervenants mettent en garde contre le risque de rendre le processus d'inscription trop contraignant, en particulier pour les Parties ayant une capacité limitée et dans le cas de l'inscription d'espèces ayant une large aire de répartition. D'autres problématiques sont mentionnées, notamment les difficultés potentielles à entreprendre des consultations avec les États de l'aire de répartition qui ne sont pas parties à la Convention, et la question de savoir qui a l'autorité de juger si la consultation d'une proposition d'inscription est adéquate ou non. Il est également constaté que certaines des options proposées concernant les limitations de la liste en matière de consultation pourraient aller à l'encontre de l'intérêt de la conservation des espèces. Il est également fait référence au processus existant d'émission de réserves sur

les amendements aux annexes, en notant que certaines des options proposées pourraient ne pas être appropriées à la lumière de celui-ci.

190. En ce qui concerne la proposition d'établir un Groupe de travail conjoint avec le Comité de session et le Comité permanent, plusieurs participants notent que le processus d'inscription d'espèces aux annexes a des implications scientifiques, politiques et stratégiques, et expriment leur soutien à la proposition. D'autres participants considèrent que la conception du processus d'inscription est essentiellement une question de gouvernance et de droit, et se demandent si le Conseil scientifique dispose d'un mandat ou d'une base juridique pour prendre une initiative à cet égard. Il est également noté que la Conférence des Parties a récemment révisé le processus d'inscription dans le cadre de la Res.13.7, et qu'il semble prématuré de rouvrir la question sans laisser suffisamment de temps pour tester l'efficacité du processus.
191. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) répond aux questions soulevées en ce qui concerne le mandat du Comité de session pour mettre en place un tel Groupe de travail. Elle indique que le Comité permanent, qui va se réunir en septembre, est doté d'un mandat plus clair, et que le Secrétariat examinera plus avant si le Comité de session peut faire une recommandation au Comité permanent à ce sujet. Selon elle, les décisions relatives aux inscriptions relèvent évidemment de la responsabilité de la COP et le mandat du Conseil scientifique est de fournir des avis scientifiques sur les propositions d'inscription. Les Parties peuvent émettre des réserves sur des amendements individuels, comme le stipule l'Article XI de la Convention. En outre, la COP peut réduire la portée d'une proposition. Une démarche scientifique de qualité et une consultation adéquate seraient essentielles. Il s'agit clairement d'une opinion partagée, mais le point de l'ordre du jour propose d'examiner s'il existe des options pour améliorer les processus de consultation.
192. Le Vice-président identifie deux manières possibles de procéder : soit en faisant traiter cette question par le Comité permanent, soit en créant un Groupe de contact en session pour une discussion plus approfondie.
193. M^{me} Montgomery exprime sa gratitude pour cette discussion exhaustive. L'objectif du document est d'améliorer le processus de consultation et de s'assurer que les meilleures données scientifiques sont disponibles pour les propositions d'inscription. Un Groupe de travail conjoint est proposé, même s'il est reconnu que le Comité permanent aura le dernier mot lors de sa réunion de septembre. Les références aux réserves sont d'actualité et le paragraphe 21 du document suscite des discussions et des réflexions. Si un Groupe de contact est créé, les options du paragraphe 21 peuvent être modifiées, incluses ou rejetées. Elle espère que la discussion se poursuivra au sein d'un Groupe de contact.
194. Un certain nombre d'autres intervenants soulèvent des questions sur le mandat du Comité de session de créer un Groupe de travail ou de faire des recommandations au Comité permanent à ce sujet. Après une discussion plus approfondie, il apparaît clairement que la création d'un Groupe de contact au cours de cette réunion ne bénéficie pas d'un appui unanime.
195. Le Vice-président ne constatant pas de consensus manifeste, le point est déclaré clos. Un document révisé, clarifiant la question, sera soumis au Comité permanent pour examen lors de sa prochaine réunion.

8.2 Désagrégation des taxons supérieurs figurant à l'Annexe II

196. Ce point a été traité en session plénière le 30 juin ainsi que le 8 juillet et discuté au sein d'un Groupe de contact dédié le 6 juillet.

Session plénière du 30 juin

197. M. Stephen Garnett (Conseiller sur les oiseaux nommé conjointement par la COP) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.2 *Désagrégation des taxons supérieurs figurant à*

l'Annexe II. Il note que l'Annexe II de la CMS énumère 63 familles d'oiseaux et 3 genres plutôt que des espèces individuelles, ainsi que 2 familles de mammifères et 2 de reptiles. Le regroupement des espèces par taxons à un niveau supérieur à celui des espèces pourrait rendre difficile l'élaboration d'une gestion de conservation appropriée pour les espèces concernées, ou l'évaluation des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. La question avait été discutée dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.27.3 présenté à la COP13. La COP13 avait accepté la proposition du Conseil scientifique de travailler sur la meilleure approche de cette question et de présenter un avis à la COP14.

198. Certaines options sur la façon de traiter cette question sont présentées dans le document UNEP/CMS/ScC-SC3/Doc.8.2. Cette liste d'approches possibles n'est pas exhaustive et il pourrait être approprié d'en envisager d'autres. Une occasion de discuter de ces possibilités dans un Groupe de contact se présente la semaine suivante. Une marche à suivre pourra alors être convenue.
199. La Présidente établit un Groupe de contact afin d'approfondir ces discussions.

Session plénière du 8 juillet

200. M. Stephen Garnett (Président du Groupe de contact sur la désagrégation des taxons supérieurs figurant à l'Annexe II) indique que le Groupe a examiné si les taxons supérieurs de chauves-souris et de tortues doivent être pris en considération dans l'exercice de désagrégation, et conclut que le mandat de la COP13 n'inclut que les oiseaux.
201. La discussion sur les espèces aviaires à inclure dans le processus n'est pas concluante, certains étant favorables à l'inclusion dans l'Annexe II uniquement des espèces dont l'état de conservation est défavorable et qui répondent aux critères de migration cyclique et prévisible, tandis que d'autres sont favorables à une liste plus longue, incluant éventuellement certaines espèces inscrites dans la Liste rouge de l'UICN dans la catégorie Préoccupation mineure et dont les populations sont en déclin.
202. Le Groupe de contact recommande la création d'un Groupe de travail intersessions sur la désagrégation des taxons aviaires supérieurs inscrits à l'Annexe II. L'ébauche de mandat du Groupe a été rédigée et est disponible dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP 8.2. Les détails sont inclus dans le rapport du Groupe de travail disponible sur le site internet de la réunion.
203. Il est demandé au Comité d'approuver la création du Groupe de travail intersessions et le projet de mandat du Groupe.
204. Après avoir examiné le projet de mandat, et modifié la formulation pour clarifier que le processus n'inclut que les espèces aviaires, le Comité approuve la création du Groupe de travail intersessions et le document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP8.2, le projet de mandat du Groupe.

POINT 9. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS D' ACTIONS CONCERTÉES

205. Ce point a d'abord été examiné en session plénière les 28 juin et 8 juillet.

Session plénière du 28 juin

206. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.9 *Mise en œuvre du processus des actions concertées*, expliquant qu'il s'agit d'une suggestion du Secrétariat selon laquelle une révision de la Résolution 12.28 sur les actions concertées est devenue nécessaire. Le processus d'action concertée a subi une révision considérable depuis la COP10, et la Résolution 12.28 a rassemblé toutes les résolutions précédentes sur cette

question. Lors de la mise en œuvre du processus révisé, des défis concrets ont cependant conduit à une divergence de la pratique réelle par rapport à la Résolution, en particulier en ce qui concerne le rôle du Conseil scientifique dans le processus. Le libellé de la Résolution 12.28 reflète également dans certaines parties la pratique antérieure, et un ajustement semble nécessaire. L'annexe au document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.9 comprend une analyse de la Res. 12.28 (Rev.COP13) et les éléments initiaux proposés pour une révision de la résolution. Le Comité de session est invité à élaborer une proposition de révision de la Résolution 12.28 sur cette base. Il est proposé d'établir un forum en ligne où les membres du Comité de session pourraient fournir des contributions écrites au projet de proposition annexé au document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.9. Le Secrétariat pourrait alors regrouper les contributions et soumettre un document révisé à la session plénière finale.

207. M. James Williams (membre suppléant du ScC-SC pour la région Europe) déclare qu'il est utile de voir le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.2, le rapport sur la mise en œuvre de l'action concertée pour l'albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*), et qu'il est clair que les rapports de toutes les actions concertées seront nécessaires pour la prochaine réunion du Comité de session afin de pouvoir faire un rapport à la COP14. Il considère qu'il est important que le Comité de session examine les rapports sur les actions concertées pour conseiller les Parties sur les actions concertées nouvelles et existantes. Il estime également qu'il est essentiel d'examiner les rapports avant chaque COP.
208. M. Graeme Taylor (membre du ScC-SC pour la région Océanie) lit une déclaration à la réunion avec des commentaires spécifiques sur les amendements proposés à la Résolution 12.28 et aux directives associées. Il fournit ensuite un état des lieux de la mise en œuvre de l'action concertée sur l'albatros des Antipodes soumise par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
209. La Présidente observe que si le rapport sur la mise en œuvre de l'action concertée sur l'albatros des Antipodes a été soumis, son examen n'est toutefois prévu nulle part dans l'ordre du jour. Elle convient qu'il serait important de considérer de tels rapports avant chaque COP.
210. La Présidente déclare qu'il est clair que la Résolution 12.28 doit être révisée pour refléter la pratique actuelle. Elle propose aux participants d'envoyer des commentaires écrits sur l'annexe du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.9. Le Secrétariat a déjà proposé des amendements et indiqué qu'il serait utile que les commentaires soient reçus dans les 24 heures. Les domaines nécessitant encore une discussion seraient alors clairement définis. Elle précise qu'il s'agit d'une première étape visant à déterminer s'il existe des domaines de préoccupation cohérents nécessitant une discussion plus approfondie.

Session plénière du 8 juillet

211. Lors de la dernière session plénière, M. Barbieri a présenté une version révisée du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.9/Annexe en tant que document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP9 *Projet de résolution révisée 12.28 : actions concertées*. Comme convenu le premier jour de la réunion, les membres du Comité ont fourni des commentaires par courrier électronique et le Secrétariat a compilé la version révisée, qui n'a pas été discutée par un Groupe de travail. Les modifications ont abouti à un texte de Résolution aligné sur la pratique actuelle.
212. La Présidente note que seul un petit groupe du Comité a travaillé sur la révision, et propose de la présenter au Comité en détail, les membres du comité étant invités à ne commenter que les questions de fond.
213. M. Williams considère que la Résolution a été considérablement améliorée et suggère que, puisqu'elle concerne le processus global de la Convention, il serait approprié qu'elle soit examinée par le Comité permanent lors de sa réunion de septembre. Après discussion, l'assemblée décide de soumettre la Résolution révisée au Comité permanent pour examen.

214. M. Barbieri présente le document révisé au Comité, paragraphe par paragraphe. Aucune révision de fond ne semble nécessaire, et la révision est considérée comme complète à l'exception de modifications mineures de la langue.
215. La Présidente clôt le point en confirmant l'approbation par le Comité du document UNEP/CMS/ScC-SC5/CRP9. Elle déclare que les modifications apportent de la cohérence à la Résolution et garantissent un alignement sur la pratique actuelle.

IV. AFFAIRES FORMELLES ET FINALES

POINT 10. DATE ET LIEU DE LA 6^e RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (ScC-SC6)

216. M. Marco Barbieri (Secrétariat) déclare que la réunion ScC-SC6 sera convoquée dans les 120 jours de la COP14, dont la date n'a pas encore été décidée. D'autres réunions en ligne, plus petites et plus ciblées, pourraient également être envisagées.
217. La Présidente note que la réunion actuelle a renvoyé un certain nombre de documents à la prochaine réunion. Si la sixième réunion du Comité de session du Conseil scientifique pouvait être complétée par une réunion plus petite et plus ciblée (ou plusieurs réunions), ces documents pourraient encore être examinés et l'élan ne serait pas perdu.
218. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) déclare que la réduction des coûts des réunions en ligne est avantageuse, mais elle est consciente du volume important de travail qui devra être examiné à la sixième réunion du Comité de session du Conseil scientifique.

POINT 11. DIVERS

219. M. Stephen Garnett (Conseiller sur les oiseaux nommé par la COP) fait le point sur un projet coordonné par l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) intitulé *Governance of Global Taxonomic Lists* (gouvernance des listes taxonomiques mondiales) qui vise à mettre en place un système taxonomique mondial normalisé. Ce système pourrait résoudre les problèmes actuels tels que les différences d'approche de la taxonomie employée par la CITES et la CMS. Les taxonomistes de nombreux domaines discutent des meilleurs moyens de reconnaître les listes qui disposent de procédures de gouvernance appropriées pour accepter les noms et les mettre en œuvre au niveau mondial, dans le but ultime de produire une liste mondiale unique de toutes les formes de vie. À ce jour, six articles universitaires sont en cours d'impression et un a été publié.
220. M. Garnett suggère également qu'un document en ligne résumant les travaux scientifiques du Conseil scientifique et de la Convention dans son ensemble serait un bon moyen de faire connaître ces travaux et d'encourager d'autres chercheurs universitaires à coopérer avec les membres du Conseil scientifique. Il ajoute que les coûts seraient réduits si des étudiants en doctorat et des stagiaires intéressés participaient à cette tâche. Ce document pourrait également être un outil utile pour la collecte de fonds.
221. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) salue l'idée d'un document de recherche en ligne. Cela permettrait aux scientifiques travaillant dans des domaines concernés de présenter leurs travaux et de contribuer à la conservation internationale des espèces.
222. M. Garnett propose de travailler avec le Secrétariat pour établir un document en ligne sur les travaux scientifiques de la CMS.
223. M. Ian Redmond (ambassadeur de la CMS) attire l'attention sur les menaces pesant sur le parc national de Kasanka en Zambie, qui était la destination migratoire de 10 millions de chauves-souris roussettes paillées africaines (*Eidolon helvum*) au cours de la plus grande migration de mammifères sur Terre. Le parc national a subi une déforestation illégale ainsi que

d'autres menaces qui pèsent sur les perchoirs des chauves-souris. La Zambie n'est pas une partie à la Convention et M. Redmond suggère que le Secrétariat envoie un message au gouvernement de la Zambie sur l'importance de ce système de migration, et éventuellement implique les pays sources de la migration en Afrique centrale qui sont parties à la Convention.

224. M. Djibril Diouck (membre du ScC-Sc pour la région Afrique) indique qu'un partenariat multipartite coordonne un réseau régional d'observateurs formés qui collectent des données sur les tortues marines pour le projet sur les prises accessoires en Afrique de l'Ouest. Des mesures prioritaires visant à améliorer la situation, notamment dans les petites organisations de pêche, sont en cours de définition, et une ébauche de compte-rendu sera soumise au Conseil scientifique de la CMS en temps voulu.

POINT 12. CLÔTURE DE LA RÉUNION

225. M^{me} Amy Fraenkel (Secrétaire exécutive de la CMS) fait une déclaration finale dans laquelle elle remercie la Présidente, M^{me} Narelle Montgomery, et le Vice-président, M. Daniel Fernando, tous les membres du Comité de session et du Conseil scientifique, tous les autres délégués, ainsi que les présidents des Groupes de travail. Elle insiste sur les travaux du Comité sur les espèces migratrices et la santé, et sur le rapport phare sur l'État de conservation des espèces migratrices. Avant la clôture de la réunion, elle remercie ses collègues du Secrétariat, en particulier M. Marco Barbieri, M^{me} Melanie Virtue et l'équipe des services de conférence. Elle termine en remerciant le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs pour la mise à disposition gracieuse d'interprètes.
226. La Présidente clôture la réunion en résumant les grandes avancées réalisées et en concluant que tous les documents de séance, les programmes de travail proposés et les Groupes de travail intersessions ont été approuvés. Selon elle, le format en ligne présente des avantages et des inconvénients, et l'incertitude demeure quant à la nature et à la date de la prochaine réunion.

GROUPES DE TRAVAIL APPROUVÉS LORS DE LA 5^E RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL	DURÉE	COMPTE-RENDU AUPRÈS DE	MEMBRES ENVISAGÉS (conformément au mandat)	NOTES/COMMENTAIRES
Groupe de travail intersessions enquêtant sur le mauvais traitement et la mutilation des oiseaux de mer dans les pêcheries	2021-2023	ScC-SC6	<ul style="list-style-type: none"> • États de l'aire de répartition identifiés dans le document publié (Brésil, Uruguay, Argentine) • Représentants du Comité de session préoccupés par leurs populations d'oiseaux de mer migrateurs • Experts de l'ACAP • Autres membres intéressés et observateurs • Autres experts en matière d'oiseaux marins et de pêcheries, le cas échéant 	Mandat du Groupe de travail intersessions enquêtant sur le mauvais traitement et la mutilation des oiseaux de mer dans les pêcheries CMS
Groupe de travail intersessions sur le guépard asiatique	2021-2023	ScC-SC6	<ul style="list-style-type: none"> • États de l'aire de répartition concernés • Représentants du Comité de session pour la région Afrique • Experts de l'UICN • Autres membres intéressés • Autres experts, le cas échéant. 	Mandat du Groupe de travail intersessions sur le guépard asiatique CMS
Groupe de travail intersessions sur la conservation et la gestion du guépard (<i>Acinonyx jubatus</i>) et du lycaon (<i>Lycaon pictus</i>)	2021-2023	ScC-SC6	<ul style="list-style-type: none"> • États de l'aire de répartition concernés • Représentants du Comité de session pour la région Afrique • Experts du Groupe de spécialistes des félins de l'UICN/SSC • Tout autre expert invité par le Secrétariat 	Établissement d'un Groupe de travail intersessions sur la conservation et la gestion du guépard (<i>Acinonyx jubatus</i>) et du lycaon (<i>Lycaon pictus</i>) CMS

INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL	DURÉE	COMPTE-RENDU AUPRÈS DE	MEMBRES ENVISAGÉS (conformément au mandat)	NOTES/COMMENTAIRES
Groupe de travail intersessions du ScC de la CMS sur la connectivité écologique	2021-2024	Réunions du ScC-SC	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du ScC • Observateurs du ScC-SC 	<p>Mandat du Groupe de travail sur la connectivité écologique du Conseil scientifique de la CMS</p> <p>- Le Groupe de travail est tenu de maintenir un équilibre dans la parité hommes-femmes, dans la représentation régionale et dans les catégories taxinomiques d'expertise.</p> <p>- Le Groupe de travail poursuivra ses activités jusqu'à la première réunion du ScC-SC qui suivra la COP14, au cours de laquelle le Conseil scientifique pourra décider de maintenir le Groupe pour la prochaine intersession, en fonction du mandat de la COP14.</p>
Groupe de travail intersessions sur les espèces migratrices et la santé du ScC de la CMS	Ouvert	ScC	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du ScC de la CMS • Représentants du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages ; • Représentants du Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement • Représentants du Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques • Représentants des instruments de la CMS, y compris mais sans s'y limiter, EUROBATS et AEWAs • Représentants du PNUE, de l'OMS, de l'OIE et de la FAO • Représentants d'autres accords multilatéraux pertinents • Représentants d'autres groupes d'experts internationaux sur la santé de la faune sauvage, tels 	<p>Mandat du Groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé du Conseil scientifique de la CMS CMS</p>

INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL	DURÉE	COMPTE-RENDU AUPRÈS DE	MEMBRES ENVISAGÉS (conformément au mandat)	NOTES/COMMENTAIRES
			<p>que le <i>Wildlife Health Specialist Group</i> de l'UICN, le Groupe de travail sur la faune sauvage de l'OIE et la <i>Wildlife Disease Association</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Experts indépendants qui peuvent être cooptés dans le cadre d'initiatives ad hoc, lorsque cela est nécessaire et approprié • Représentants d'ONG détenant une expertise pertinente dans le domaine de la santé des espèces migratrices et de l'écosystème 	
<p>Groupe de travail intersessions sur les infrastructures linéaires et les espèces migratrices</p>	<p>2021-2023</p>	<p>ScC-SC6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du Conseil scientifique ; • Gouvernements nationaux, représentés de préférence par les ministères chargés de la planification des grands travaux d'infrastructures linéaires (services des transports ou de l'énergie, par exemple) • Groupes de travail et équipes spéciales de la famille de la CMS • Secteur des infrastructures • Spécialistes de l'évaluation de l'impact, notamment par l'intermédiaire de l'<i>International Association for Impact Assessment</i> (association internationale pour l'évaluation d'impacts) • Institutions financières internationales • Communauté scientifique spécialisée dans les questions liées aux espèces migratrices et aux infrastructures • Portails de données internationaux sur la biodiversité, tels que la Convention sur la diversité biologique, l'IPBES et les plateformes d'appui à l'infrastructure • ONG internationales 	<p>Mandat du Groupe de travail intersessions sur les infrastructures linéaires et les espèces migratrices CMS</p> <p>Le Groupe de travail dispose d'un mandat explicite uniquement pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14, cependant le type de tâches et la répartition des membres suggèrent que le Groupe soit ouvert.</p>

INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL	DURÉE	COMPTE-RENDU AUPRÈS DE	MEMBRES ENVISAGÉS (conformément au mandat)	NOTES/COMMENTAIRES
Groupe de travail intersessions sur la définition des termes « État de l'aire de répartition » et « erratique »	2021-2023	ScC-SC6	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du ScC • Observateurs du ScC-SC 	Mandat du Groupe de travail intersessions sur la définition des termes « État de l'aire de répartition » et « erratique » CMS
Groupe de travail intersessions sur la désagrégation des taxons supérieurs figurant à l'Annexe II	2021-2023	ScC-SC6	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller sur les oiseaux nommé par la COP • Autres représentants du Comité de session • Autres experts, le cas échéant. 	Mandat du Groupe de travail intersessions sur la désagrégation des taxons supérieurs figurant à l'Annexe II CMS

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>MEMBRES DU COMITÉ DE SESSION</u>		
MEMBRES NOMMÉS PAR LA COP		
Barry Baker	Institute for Marine and Antarctic Studies, University of Tasmania	barry.baker@latitude42.com.au
Robert Clay	Western Hemisphere Shorebird Reserve Network, Manomet Center for Conservation Sciences	rclay@manomet.org
Colin Galbraith	Joint Nature Conservation Committee	colingalbraith3@gmail.com
Stephen Garnett	Charles Darwin University	stephen.garnett@cdu.edu.au
Rima Jabado	Elasmo Project	rimajabado@hotmail.com
Giuseppe Notarbartolo di Sciara	Tethys Research Institute	disciara@gmail.com
Alfred Oteng-Yeboah	University of Ghana	alfred.otengyeboah@gmail.com
Mark Simmonds	Humane Society International	mark.simmonds@sciencegyre.co.uk
Fernando Spina	Istituto Superiore Protezione e Ricerca Ambientale ISPRA	fernando.spina@isprambiente.it
MEMBRES NOMMÉS PAR LES PARTIES		
AFRIQUE		
Djibril Diouck	Senegal, Direction des Parcs Nationaux	djibrildiouck@hotmail.com
Edson Gandiwa	Zimbabwe, Parks and Wildlife Management Authority	egandiwa@zimparks.org.zw
Stephen Fred Okiror	Uganda, Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities	sfokiror@gmail.com

ASIE		
Daniel Fernando (Vice-chair)	Sri Lanka, Blue Resources Trust	daniel@blueresources.org
Hany Tatwany	Saudi Arabia, Arabian Leopard Fund	h.tatwany@rcu.gov.sa
EUROPE		
João Loureiro	Portugal, Institute of Nature Conservation and Forests	joaloureiro@icnf.pt
Rubén Moreno-Opo	Spain, Ministry for the Ecological Transition	rmorenoopo@miteco.es
Daliborka Stankovic	Serbia, Natural History Museum Belgrade	daliborkabstankovic@gmail.com
OCÉANIE		
Narelle Montgomery (Chair)	Australia, Department of Agriculture, Water and the Environment	narelle.montgomery@environment.gov.au
Saras Sharma	Fiji, Ministry of Fisheries	saras.sharma0205@gmail.com
Graeme Taylor	New Zealand, Department of Conservation	gtaylor@doc.govt.nz
AMÉRIQUE DU SUD, CENTRALE ET CARAIBES		
Carlos Orrego	Costa Rica, Ministerio de Ambiente y Energía	carlos.orrego@sinac.go.cr
Patricia Pereira Serafini	Brazil, CEMAVE/ICMBio/MMA	patricia.serafini@icmbio.gov.br
Hector S. Vera-Alcaraz	Paraguay, Ministerio del Ambiente y Desarrollo Sostenible	hsveraalcaraz@gmail.com
SUPLÉANTS DU COMITÉ DE SESSION		
Jean-Philippe SIBLET	France, National Museum of Natural History	siblet@mnhn.fr
James Williams	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	james.williams@jncc.gov.uk

OBSERVATEURS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE		
Francisco Aceituno	Honduras, Secretaria de Recursos Naturales y Ambiente,	aceitunof@yahoo.com
Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsée	Belgium, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique	roseline.beudels@skynet.be
Patric Lorgé	Luxembourg, Ministry of Environnement / BirdLife	motlugens@gmail.com
OBSERVATEURS PARTIES		
Daniel Ramadori	Argentina, Ministerio de Ambiente	edramadori@ambiente.gov.ar
Vanesa Tossenberger	Argentina, Consultor Ministerio de Ambiente	vanesa.tossenberger@gmail.com
Veronica Alberto Barros	Brazil, Ministry of Environment	veronica.barros@mma.gov.br
Ceres Belchior	Brazil, Ministry of Environment	ceres.belchior@mma.gov.br
Krishna Bonavides	Brazil, Ministry of Environment	krishna.bonavides@mma.gov.br
Tatiani Chapla	Brazil, Ministry of Environment	tatianichapla@gmail.com
Carlos Henrique Targino	Brazil, Ministry of Environment	carlos.targino@mma.gov.br
Charles-Henri de Barsac	France, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie	charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr
Jürgen Friedrich	Germany, Federal Ministry for the Environment (BMU)	Juergen.Friedrich@bmu.bund.de
Oliver Schall	Germany, Federal Ministry for the Environment (BMU)	Oliver.Schall@bmu.bund.de
Nele Tschense	Germany, Federal Ministry for the Environment (BMU)	Nele.Tschense@bmu.bund.de
Gergő Nagy	Hungary, Ministry of Agriculture, Department for Nature Conservation	gabor.gergo.nagy@am.gov.hu
Sasikumar Cherukulappurathu	India, Ministry of Environment Forest and Climate Change	sasi.kumar@nic.in sasiwllindia@gmail.com

Suresh Kumar	India, Wildlife Institute of India	suresh.wii@gmail.com
Sunil Sharma	India, Ministry of Environment Forest and Climate Change	ms293.ifs@nic.in
Akram Mirzakhani	Iran, Ministry of Foreign Affairs	mirzakhani.mfa@gmail.com
Zahra Elahi Rad	Iran, Department of Environment	elahirad.zahra@gmail.com
Narindra Andriamialy	Madagascar, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	narindrandriamialy@gmail.com
Jesy Rajaonasolo	Madagascar, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	jesirajaona@gmail.com
Alexandra Macdonald	New Zealand, Department of Conservation	almacdonald@doc.govt.nz
Lady Amaro	Perú, Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre	lamaro@serfor.gob.pe
Jessica Galvez-Durand	Perú, Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre	jgalvez@serfor.gob.pe
Doris Rodriguez	Perú, Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre	drodriguez@serfor.gob.pe
Sabine Herzog	Switzerland, Federal Office for the Environment	sabine.herzog@bafu.admin.ch
Helen Ford	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	helen.ford@jncc.gov.uk
Alison Littlewood	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	Alison.littlewood@jncc.gov.uk
Sarah Scott	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	sarah.scott@jncc.gov.uk
Andrew Twelves	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	andrew.twelves@ed.ac.uk
OIGs		
Alexandra Kalandarishvili	International Council for Game and Wildlife Conservation	alexkalandarishvili97@gmail.com
Shane Mahoney	International Council for Game and Wildlife Conservation	shane@conservationvisions.com

Mark Ryan	International Council for Game and Wildlife Conservation	m.ryan@cic-wildlife.org
Kristine Meise	Common Wadden Sea Secretariat	meise@waddensea-secretariat.org
Christine Breitenmoser	IUCN	ch.breitenmoser@kora.ch
Dao Nguyen	IUCN	dao.nguyen@iucn.org
David Mallon	IUCN SSC Antelope Specialist Group	dmallon7@gmail.com
Patricia Moehlman	IUCN SSC Equid Specialist Group	pdmbhf@aol.com
John Carlson	Sharks MOU Advisory Committee	john.carlson@noaa.gov
Jim Ellis	Sharks MOU Advisory Committee	jim.ellis@cefas.co.uk
Aude Caromel	UNEP-WCMC	aude.caromel@unep-wcmc.org
Frances Davis	UNEP-WCMC	frances.davis@unep-wcmc.org
Kelly Malsch	UNEP-WCMC	Kelly.Malsch@unep-wcmc.org
Aly Pavitt	UNEP-WCMC	aly.pavitt@unep-wcmc.org
ONGs		
Christiane Röttger	Adelphi	roettger@adelphi.de
Nicola Crockford	BirdLife International	nicola.crockford@rspb.org.uk
Vicky Jones	BirdLife International	vicky.jones@birdlife.org
Gabriel Fava	Born Free Foundation	gabriel@bornfree.org.uk
Mark Jones	Born Free Foundation	markj@bornfree.org.uk

Laurie Marker	Cheetah Conservation Fund	director@cheetah.org
Shira Yashphe	Cheetah Conservation Fund	shira@cheetah.org
Linda Wong	China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation	linda.wong@cbcgdf.org
John J. Jackson III	Conservation Force	jjiii@att.net
Marco Pani	Conservation Force	pani.marco@gmail.com
Orion Cruz	Defenders of Wildlife	OCruz@defenders.org
Konstantina Katrimpouza	European Federation for Hunting and Conservation (FACE)	konstantina.katrmpouza@face.eu
Stanislas Sibille	European Federation for Hunting and Conservation (FACE)	stanislas.sibille@face.eu
Rebecca Regnery	Humane Society International	rregnery@hsi.org
Matthew Collis	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	mcollis@ifaw.org
Megan O'Toole	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	motoole@ifaw.org
Barbara Slee	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	bslee@ifaw.org
Gonzalo Araujo	Marine Research and Conservation Foundation	ulilbc@gmail.com
Maximin Djondo	OceanCare/BEES NGO	mdjondo@oceancare.org
Nicolas Entrup	OceanCare	nentrup@oceancare.org
Fabienne McLellan	OceanCare	fmclellan@oceancare.org
Karen Wood	Panthera	kwood@panthera.org
Joseph Goergen	Safari Club International Foundation	jgoergen@safariclub.org

Daniel Kachelriess	Sea Shepherd Legal	daniel@seashepherdlegal.org
Catherine Pruet	Sea Shepherd Legal	catherine@seashepherdlegal.org
Brett Sommermeyer	Sea Shepherd Legal	brett@seashepherdlegal.org
Philippa Brakes	Whale and Dolphin Conservation (WDC)	philippa.brakes@whales.org
Nicola Hodgins	Whale and Dolphin Conservation (WDC)	nicola.hodgins@whales.org
Taej Mundkur	Wetlands International	taej.mundkur@wetlands.org
Margi Prideaux	Wild Migration	margi@wildmigration.org
Timothy Collins	Wildlife Conservation Society (WCS)	tcollins@wcs.org
Alfred DeGemmis	Wildlife Conservation Society (WCS)	alfred.degemmis@gmail.com
Susan Lieberman	Wildlife Conservation Society (WCS)	slieberman@wcs.org
Kirk Olson	Wildlife Conservation Society (WCS)	kolson@wcs.org
Sarah Durant	Zoological Society of London (ZSL)	sarah.durant@ioz.ac.uk
ACCORDS DE LA CMS		
Mark Tasker	ACAP	mltasker@aol.com
Simone Panigada	ACCOBAMS	panigada69@gmail.com
Olivier Biber	AEML WG	o.biber@bluewin.ch
Jenny Renell	ASCOBANS	Jenny.renell@un.org
Ruth Cromie	AEWA	ruth.cromie@outlook.com

Sergey Dereliev	AEWA	sergey.dereliev@un.org
Suren Gazaryan	EUROBATS	suren.gazaryan@un.org
SECRETARIAT DE LA CMS		
Amy Fraenkel	CMS Executive Secretary	amy.fraenkel@un.org
Aydin Bahramlouian	CMS Secretariat	aydin.bahramlouian@un.org
Marco Barbieri	CMS Secretariat	marco.barbieri@un.org
Catherine Brueckner	CMS Secretariat	catherine.brueckner@un.org
Ximena Cancino Ordenes	CMS Secretariat	ximena.cancino@un.org
Laura Cerasi	CMS Secretariat	laura.cerasi@un.org
Andrea Dekrout	CMS Secretariat	dekrout@un.org
Heidrun Frisch-Nwakanma	CMS Secretariat	heidrun.frisch-nwakanma@un.org
Umberto Gallo-Orsi	CMS Secretariat	umberto.galloorsi@un.org
Lyle Glowka	CMS Secretariat	lyle.glowka@un.org
Sofi Hinchliffe	CMS Secretariat	sofi.hinchliffe@un.org
Melanie Jakuttek	CMS Secretariat	melanie.jakuttek@un.org
Florian Keil	CMS Secretariat	florian.keil@un.org
Veronika Lenarz	CMS Secretariat	veronika.lenarz@un.org
Tine Lindberg-Roncari	CMS Secretariat	tine.lindberg-roncari@un.org

Clara Nobbe	CMS Secretariat	clara.nobbe@un.org
Maria Jose Ortiz	CMS Secretariat	maria-jose.ortiz@un.org
Andrea Pauly	CMS Secretariat	andrea.pauly@un.org
Iván Ramírez Paredes	CMS Secretariat	ivan.ramirez@un.org
Bettina Reinartz	CMS Secretariat	Bettina.Reinartz@un.org
Tilman Schneider	CMS Secretariat	tilman.schneider@un.org
Melanie Virtue	CMS Secretariat	melanie.virtue@un.org
Nora Weyer	CMS Secretariat	nora.weyer@un.org
Ian Redmond	CMS Secretariat Ambassador	ele@globalnet.co.uk
Laetitia Nunny	CMS Secretariat Consultant	laetitianunny@hotmail.com
Clairie (Foteini) Papazoglou	CMS Secretariat Consultant	foteini.papazoglou@cms.int
M. Irene Rizzo	CMS Secretariat Consultant	maria.irene-rizzo@cms.int
Vittoria Semplici	CMS Secretariat Consultant	vittoria.semplici.cms@gmail.com
Roel Slotweg	CMS Secretariat Consultant	sevs@sevs.nl
Arc'hantael Labriere	CMS Secretariat Intern	archantael.labriere@cms.int
Olaolu Matemilola	CMS Secretariat Intern	olaoluwa.matemilola@cms.int
Jennifer Pytka	CMS Secretariat Intern	jennifer.pytka@cms.int
Manon Seyssaut	CMS Secretariat Intern	m.seyssaut@gmail.com

Helene Tao	CMS Secretariat Intern	helene.tao@cms.int
Nadine Vogt	CMS Secretariat Intern	nadine.vogt@cms.int
RÉDACTEUR ET INTERPRÈTES		
Simon Delany	Report Writer	simondelany3@gmail.com
Caroline Bechtold	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	caroline.bechtold@bmu.bund.de
Ines Chavarria Waschke	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	dechava@gmx.de
Angelika Haarkamp	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	haarkamp@catalyst.de
Sabine Jäck	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	sabine.jaeck@bmu.bund.de
Britta Klapproth	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	mail@dolmetschteam.de
Frauke König	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	Frauke.Koenig@bmu.bund.de
Viviana Puhlmann	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	v.puhlmann@aiic.net
Fernanda Vila Kalbermatten	Bundesministerium für Umwelt und Naturschutz, (BMU)	contact@vilakalbermatten.com